

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

INSPECTEUR EN CHEF
DE L'EAU POTABLE



This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

ISSN 1718-5645 (En ligne)
PIBS# 8606f

Table des matières

Mot de l'inspecteur en chef de l'eau potable.....	2
Message de la médecin-hygiéniste en chef	
— dernières nouvelles concernant le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable	3
Avoir confiance dans votre eau potable	
Contenu du présent rapport	4
Notre filet de sécurité de l'eau potable.....	5
Protéger vos sources d'eau potable.....	7
Fournir une eau du robinet de qualité supérieure	8
Réaliser des analyses de l'eau potable	14
Résultats en matière de rendement de l'eau potable de l'Ontario	
Résultats d'analyse de la qualité de l'eau potable en 2010-2011.....	16
Résultats du Programme des inspections de conformité des réseaux d'eau potable 2010-2011.....	18
Résultats du Programme pour les petits réseaux d'eau potable en 2010-2011	26
Résultats du Programme de délivrance des permis de laboratoire et de conformité en 2010-2011.....	31
Condammations en 2010-2011	34
Conclusions finales	
Glossaire	37
Liste des figures, des graphiques et des tableaux	38
40	

Des renseignements concernant les indices d'inspection individuels et les résultats de la qualité de l'eau potable pour les *réseaux d'eau potable résidentiels municipaux*, de même que les détails des arrêtés et des condamnations des réseaux d'eau potable et des laboratoires autorisés peuvent être trouvés dans le site Web Eau potable Ontario (www.ontario.ca/eaupotable).

Mot de **L'INSPECTEUR EN CHEF DE L'EAU POTABLE**

Je suis heureux de vous faire part des résultats de la qualité de l'eau potable 2010-2011 de l'Ontario. Encore cette année, les résultats renforcent notre engagement de fournir une eau potable de qualité supérieure et renforcent la tendance continue à la hausse en matière d'amélioration du rendement dans les indices globaux des réseaux.

L'Ontario continue à être un chef de file mondial sur le plan environnemental dans la protection et la conservation de l'eau potable, de même que dans les technologies innovatrices de l'eau saine. Nos programmes complètent les exigences législatives strictes de l'Ontario. Ensemble, ces mesures et cette réglementation exhaustives aident à garantir la salubrité de l'eau potable de l'Ontario. En lisant le présent rapport, vous constaterez également que la province continue à paver la voie pour l'excellence en matière de protection de l'eau potable.

Afin de vérifier que l'eau potable satisfait aux exigences législatives et aux normes provinciales, des échantillons sont analysés régulièrement par des laboratoires désignés. En 2010-2011, plus de 639 000 tests individuels ont été présentés et satisfaisaient aux normes provinciales.

Du côté de la protection des sources, tous les comités de protection des sources de l'Ontario ont présenté leurs rapports d'évaluation et élaborent actuellement leurs plans de protection des sources. De plus, l'ensemble des propriétaires de



réseaux d'eau potable municipaux a maintenant reçu son permis définitif.

Selon la Canadian Water Attitudes Study, commandée par la RBC et Unilever Canada, 91 % de la population ontarienne a confiance dans la salubrité et la qualité de son eau potable.

En collaboration avec vous et nos nombreux partenaires, nous continuerons nos efforts afin de garantir la viabilité et la salubrité des sources d'eau de l'Ontario pour les générations qui suivront.

John Stager

Inspecteur en chef de l'eau potable
Ministère de l'Environnement

Message de **LA MÉDECIN- HYGIÉNISTE EN CHEF**

Dernières nouvelles concernant le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée partage son engagement envers l'excellence avec le ministère de l'Environnement et ses partenaires en aidant à s'assurer de la salubrité de notre eau potable.

Depuis que la responsabilité relative à la surveillance des petits réseaux d'eau potable de l'Ontario est passée du ministère de l'Environnement au ministère de la Santé et des Soins de longue durée le 1^{er} décembre 2008, nous avons mis en place une approche exhaustive et collaborative pour la mise en œuvre du Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable. Je tiens à souligner les efforts des conseils de santé locaux et des exploitants de petits réseaux d'eau potable en matière de préservation de l'eau potable à l'échelle de la province.

En concertation avec les conseils de santé locaux, nous avons fait des progrès importants en réalisant des évaluations des risques des petits réseaux d'eau potable. Nous avons fait beaucoup de chemin dans l'identification des risques pouvant avoir un effet sur la qualité de notre eau et avons élaboré des stratégies pour surveiller et maintenir la salubrité de l'eau potable de la province.

En concevant une approche fondée sur le risque pour la supervision des petits réseaux d'eau potable, les exploitants de réseaux et les conseils de santé locaux ont uni leurs forces en utilisant des solutions locales afin d'aider à fournir une eau saine à la population de l'Ontario.

L'Ontario est privilégié de posséder de l'eau potable saine pour ses citoyens, ses visiteurs et ses entreprises. La salubrité de l'eau



relève de la responsabilité de chacun de nous, et nous nous réjouissons de contribuer à la protection de cette ressource importante grâce à l'implantation et à la surveillance continue des petits réseaux d'eau potable partout en Ontario.

Arlene King, M.D., M.Sc.S., FRCP

Médecin-hygiéniste en chef
Ministère de la Santé et des Soins
de longue durée

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, rendez-vous à : www.health.gov.on.ca/english/public/program/pubhealth/safewater/safewater_resources.html (en anglais seulement). Vous pouvez également lire la section **Résultats du Programme pour les petits réseaux d'eau potable en 2010-2011** du présent rapport.



AVOIR CONFIANCE DANS VOTRE EAU POTABLE

CONTENU DU PRÉSENT RAPPORT

Vous allez découvrir de quelle manière l'eau potable de l'Ontario est l'une des mieux protégées au monde et comprendre pourquoi vous pouvez avoir confiance dans la qualité de votre eau potable.

La première partie de mon rapport décrit certains des succès que le ministère de l'Environnement et nos partenaires du secteur de l'eau potable ont réalisés en 2010-2011. Au fil de votre lecture, vous en apprendrez plus concernant les mesures que nous avons prises pour protéger les sources d'eau potable municipales de l'Ontario et la manière dont nous appuyons les propriétaires de puits en milieu rural. Mon rapport explique également les programmes clés du ministère qui aident à garantir que nos réseaux d'eau potable

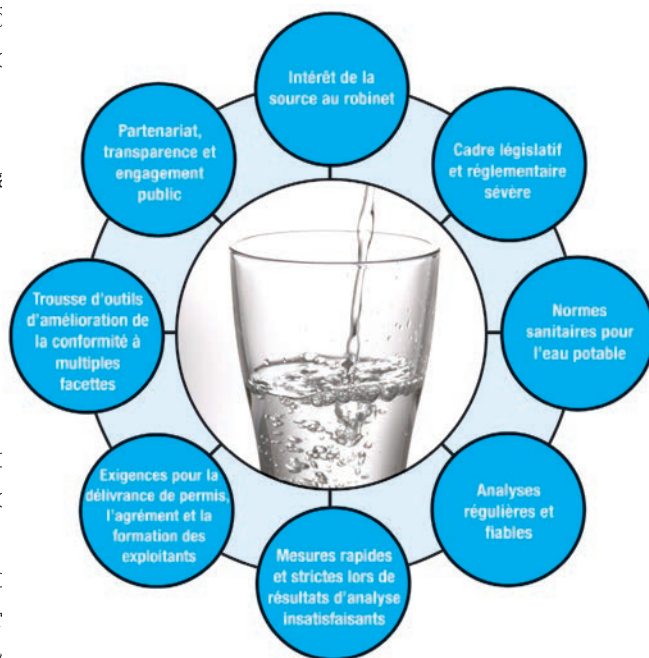
réglementés continuent à fournir de l'eau du robinet saine et de qualité supérieure à nos foyers, nos écoles et nos entreprises. Ces programmes se concentrent sur des activités de protection clés comme l'inspection des réseaux d'eau potable et des laboratoires de l'Ontario autorisés à réaliser des analyses de l'eau potable, la délivrance des permis aux réseaux d'eau potable municipaux réglementés et la formation des exploitants des réseaux.

La dernière partie de mon rapport contient des renseignements concernant la qualité de l'eau potable de l'Ontario, de même que les résultats des inspections des réseaux d'eau potable et des laboratoires réalisées par le ministère, du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

NOTRE FILET DE SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

Saviez-vous que l'Ontario est reconnu comme un chef de file mondial en matière de protection de l'eau potable? Notre approche qui a remporté des prix implique un réseau complet de mesures de protection pour protéger la santé publique, notre filet de sécurité de l'eau potable (voir la **figure 1**). Il s'agit d'un système innovateur de première classe mondiale, conçu pour protéger l'eau potable de l'Ontario de la source à votre robinet. Il aide à s'assurer des mesures de protection en place à chaque étape du processus afin de minimiser et d'aborder les risques pour la qualité et la quantité de notre eau potable. Les détails des huit éléments clés de notre **filet de sécurité** se trouvent

Figure 1 : Le filet de sécurité de l'eau potable



dans le site Web Eau potable Ontario.

Soyez assurés que nous – ainsi que nos partenaires du secteur de l'eau potable – demeurons engagés à vous fournir l'eau potable la plus

saine qui soit, alors que nous sommes continuellement en quête de l'excellence.

Je suis très heureux des progrès réalisés par le ministère et nos partenaires pour continuer à renforcer notre filet de sécurité et j'aimerais vous faire part de certaines de nos principales réalisations.

- Votre eau potable continue à être d'une très grande qualité. En 2010-2011, 99,87 % des analyses d'eau potable des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** ont satisfait aux normes sanitaires strictes de l'Ontario.
- Encore une fois, notre Programme des inspections de conformité des réseaux d'eau potable indique que les réseaux d'eau potable réglementés ont amélioré leur rendement – en 2010-2011, 65 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont obtenu un indice d'inspection de 100 %. Il s'agit d'une augmentation de 6 % par rapport aux dernières données ayant fait l'objet d'un rapport.
- Tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont reçu leur permis et leur agrément définitif dans le cadre de notre Programme de délivrance des permis de réseaux municipaux d'eau potable. Cette étape importante constitue un testament au dévouement des propriétaires et des exploitants de réseaux de l'Ontario. Le programme, qui incorpore un système de gestion de la qualité pour les réseaux d'eau potable, est le premier de son genre en Amérique du Nord et favorise l'amélioration continue du rendement de nos réseaux.
- La planification de la protection des sources progresse très bien. Les comités de protection des sources des collectivités élaborent des plans pour aborder les risques pour la qualité et la quantité de leurs sources d'eau. Nous comptons recevoir ces plans d'ici août 2012.
- En date du 31 décembre 2011, les inspecteurs de la santé publique avaient achevé 94,1 % des évaluations des risques des petits réseaux d'eau potable de l'Ontario, selon ce qu'a déclaré le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

RÉSULTATS CONCERNANT LA CONFIANCE DU PUBLIC

Aujourd'hui, de plus en plus d'Ontariennes et d'Ontariens se fient à l'eau qui coule de leurs robinets comme source principale d'eau potable. Selon la **2011 Canadian Water Attitudes Study** publiée en mars 2011 par la Banque Royale du Canada et Unilever Canada, 91 % de la population ontarienne croit que son eau potable est saine et de qualité supérieure. Cela constitue un bond de 10 % par rapport aux résultats du sondage de l'année précédente.

Le leadership de l'Ontario en matière de protection de l'eau potable continue à être acclamé. Nous avons obtenu un « A » – la note la plus élevée au Canada – dans le rapport **Waterproof 3** d'Ecojustice publié en novembre 2011.

Il est encourageant de voir que notre filet de sécurité fonctionne et que la population ontarienne fait confiance à la qualité de notre eau potable.

« Je fais tout à fait confiance à la salubrité de l'eau potable de l'Ontario – je la bois directement du robinet. L'eau potable de l'Ontario – une eau à découvrir. »

– **D^{re} Romila Verma, instructrice, Université de Toronto et adjointe à la recherche, Environmental Sustainability Research Centre, Université Brock**



PROTÉGER VOS SOURCES D'EAU POTABLE

La protection des sources d'eau potable de l'Ontario – nos lacs, nos rivières et nos eaux souterraines – est la 1^{re} étape essentielle pour protéger nos approvisionnements en eau potable.

LEADERSHIP EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE LA PROTECTION DES SOURCES

Avec nos partenaires, nous faisons de véritables progrès dans la protection accrue de nos sources d'eau potable. Comme l'exige la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, 19 comités de protection des sources sont en place partout en Ontario et tous ont présenté au ministère leurs rapports d'évaluation fondés sur la science. Ces rapports circonscrivent les activités présentes et futures qui pourraient présenter un risque pour la qualité et la quantité de nos approvisionnements en eau potable. Ils tiennent également compte des effets du changement climatique

sur nos sources d'eau potable, afin que des mesures d'adaptation puissent être incluses dans le processus de planification de la protection des sources. Vous pouvez également accéder aux rapports d'évaluation locaux sur le [site Web](#) de Conservation Ontario.

Les comités de protection des sources font maintenant d'importants progrès dans l'élaboration de plans de protection des sources fondés sur leurs rapports d'évaluation. Ces plans doivent être remis au ministère d'ici août 2012 et lorsqu'ils seront approuvés, ils seront mis en œuvre et surveillés afin d'aider à garantir que nos sources d'eau potable sont protégées pour les années à venir.

Aux termes de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, les Premières nations dont les réserves se trouvent dans des zones de protection des sources peuvent également demander que leurs réseaux d'eau potable soient inclus dans le processus de planification de la



ASSOIFFÉ?



— OUVREZ —
VOTRE ROBINET!

www.ontario.ca/eaupotable

protection des sources. À la fin de décembre 2011, trois collectivités des Premières nations ont adopté une résolution du conseil de bande afin que leurs sources d'eau potable soient protégées aux termes de ce processus : la Première nation de Kettle Point et de Stony Point, les Six Nations de Grand River et la Première nation de Rama.

Le dévouement et les efforts combinés de toutes les personnes participant à ce processus sont dignes de mention – notamment les municipalités, les offices de protection de la nature, le secteur agricole, l'industrie et les Premières nations. Le ministère est impatient de continuer ce travail coopératif avec nos partenaires alors que nous allons de l'avant avec la prochaine étape du processus de planification de la protection des sources.

Pour de plus amples renseignements sur la protection des sources d'eau potable, visitez le www.ontario.ca/eausaine.

SOUTENIR LES PROPRIÉTAIRES DE PUIXS PRIVÉS

Environ 1,8 million d'Ontariennes et d'Ontariens puisent leur eau potable de puits privés et le ministère continue de soutenir ces collectivités sur plusieurs fronts. Des lois environnementales sont en place et définissent la responsabilité des propriétaires de puits en ce qui concerne l'entretien adéquat de leurs puits. Vous pouvez trouver des renseignements utiles pour les propriétaires de puits dans le site Web **Eau potable Ontario** sous la rubrique ressources pour les **puits**, y compris le manuel *Water Supply Well – Requirements and Best Management Practices Manual* (en anglais seulement).

FOURNIR UNE EAU DU ROBINET DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Vous pouvez avoir confiance dans la qualité et la salubrité de l'eau potable fournie par les réseaux que nous réglementons. Les réseaux d'eau potable de l'Ontario fournissent uniformément une eau potable de qualité supérieure à nos robinets. Nous le savons en raison des centaines de milliers de résultats d'analyse de l'eau potable que reçoit le ministère chaque année des laboratoires admissibles à réaliser des analyses de l'eau potable.

Plus de 80 % de la population ontarienne est alimentée par

les **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**.

Les installations résidentielles toutes saisons, comme les parcs de maisons mobiles et les lotissements résidentiels qui ne sont pas branchés à un réseau municipal, sont approvisionnées par des réseaux indépendants appelés **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux**.

Les **réseaux desservant des établissements désignés** comprennent certains centres de soins de santé, les centres de vacances pour enfants,

les écoles et les garderies situées dans les collectivités éloignées ou rurales de l'Ontario qui possèdent leurs propres réseaux d'eau potable privés. Ils sont également réglementés par le gouvernement de l'Ontario.

Les réseaux réglementés doivent se conformer aux lois et aux règlements de l'Ontario qui exigent que l'eau potable qu'ils fournissent respecte des normes sanitaires sévères.

Je suis heureux d'annoncer qu'au cours de 2010-2011, 99,87 % des analyses provenant des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** satisfaisaient aux normes sévères de l'Ontario.

Les **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** ont également continué à très bien performer au cours de 2010-2011, puisque 99,38 % de toutes les analyses qu'ils ont présentées satisfaisaient à nos normes pour l'eau potable. Dans le même ordre d'idée, 99,43 % des analyses soumises par des **réseaux desservant des établissements désignés** respectaient les normes provinciales.

Ces résultats sont une très bonne nouvelle pour la population ontarienne. Nous allons continuer à faire tous les efforts nécessaires afin de nous assurer de la qualité supérieure de l'eau fournie par nos réseaux d'eau potable réglementés.

Pour de plus amples renseignements concernant les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui alimentent vos robinets et les résultats de la qualité de l'eau, consultez la **carte** de l'Ontario dans le site Web **Eau potable Ontario**. Vous pouvez aussi lire la section **Résultats en matière de rendement de l'eau potable de l'Ontario** du présent rapport pour des détails sur les réseaux d'eau potable réglementés.

FAITS SUR L'EAU POTABLE

LA VIGILANCE GRÂCE À LA SURVEILLANCE CONTINUE



L'eau potable est surveillée régulièrement et les résultats d'analyse indiquent si la concentration d'un contaminant excède la norme provinciale. De même, si un bris d'équipement ou un autre problème pouvant constituer une menace pour la salubrité de l'eau potable survient dans un réseau d'eau potable, des mesures correctives doivent immédiatement être prises. Ces situations sont considérées comme des résultats d'analyse insatisfaisants.

Il est important de comprendre que tous les résultats d'analyse insatisfaisants ne rendent pas l'eau potable insalubre. Ils indiquent cependant qu'un incident est survenu et que la salubrité de l'approvisionnement en



eau potable doit être vérifiée. Lorsque cela survient, l'incident est divulgué au ministère et au médecin-hygiéniste local. Au besoin, un **avis de faire bouillir l'eau** ou de **non-consommation de l'eau** peut aussi être émis.

Pour de plus amples renseignements sur les résultats d'analyse de l'eau potable et les résultats d'analyse insatisfaisants, consultez la section **Résultats en matière de rendement de l'eau potable de l'Ontario** du présent rapport.

CHEFS DE FILE EN MATIÈRE D'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

L'EAU DU ROBINET DE COLLINGWOOD — SUR LA BONNE VOIE GRÂCE À BLUE W

Située dans la Baie Georgienne, la collectivité de Collingwood aide ses habitants à trouver une solution au dilemme de *bien faire* pour l'environnement et de faire ce qui est *opportun* lorsqu'il faut faire des choix concernant l'eau – en formant un partenaire avec Blue W.

Blue W est un organisme sans but lucratif qui utilise des applications en ligne et pour téléphone intelligent afin de présenter sur une carte les entreprises et les établissements publics où la population peut remplir ses propres bouteilles d'eau gratuitement.

« Nous voulions améliorer l'accès du public à l'eau du robinet de Collingwood en plus d'éduquer la population sur l'eau qu'ils boivent, explique Ed Houghton, président et chef de la direction des services publics de Collingwood. Blue W est le genre de programme derrière lequel les consommateurs d'eau de Collingwood peuvent se rallier et démontre l'engagement de ce service public envers la collectivité. »

Avec l'aide du parrainage de l'industrie, l'ensemble des 2 100 élèves des écoles élémentaires de Collingwood a reçu une bouteille d'eau en acier inoxydable ornée du logo de leur école.

Aller au-devant des jeunes a eu un effet immédiat. « Le jour où nous avons distribué les bouteilles d'eau dans les écoles, un de nos employés s'est rendu à la joute de soccer de sa fille, raconte Marcus Firman, gestionnaire des services d'eau des services publics de Collingwood. Il a été surpris



De gauche à droite : Glen McAllister, analyste en conservation, et Ed Houghton, président et chef de la direction des services publics de Collingwood, John Stager, inspecteur en chef de l'eau potable, Sandra Cooper, maire, ville de Collingwood, Dean Muncaster, président du conseil d'administration des services publics de Collingwood, Marcus Firman, gestionnaire, et Karla Findlay, adjointe administrative des services publics de Collingwood, célébrant le lancement de Blue W.

de voir que nos bouteilles d'eau s'alignaient sur le banc des joueuses. Chaque fille de l'équipe avait amené sa nouvelle bouteille d'eau avec elle. »

Plus de 45 entreprises de Collingwood ont accepté de participer au programme Blue W – un immense succès pour cette collectivité.

Vous voulez inscrire votre entreprise auprès de Blue W? Apprenez comment le faire au www.bluew.org (en anglais seulement).

« Blue W complète les mesures que nous prenons pour promouvoir la bonne eau potable de notre ville. Édifier des partenariats communautaires est la clé. »

— Wayne Galliher, chef de projet de la conservation de l'eau pour la ville de Guelph.

Guelph a été l'une des premières collectivités du projet Blue W en Ontario et possède 75 emplacements participants. Apprenez-en plus sur l'eau du robinet de Guelph au guelph.ca (en anglais seulement).

INSPECTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DE L'ONTARIO

L'inspection de nos réseaux d'eau potable réglementés est un autre élément essentiel de notre filet de sécurité de l'eau potable. Les inspections nous montrent la manière dont les réseaux sont exploités et satisfont les règlements sévères de l'Ontario. Le ministère ainsi que les propriétaires et les exploitants de **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** souscrivent tous pleinement à l'excellence et à l'amélioration continue.

Puisque le niveau de conformité a été augmenté, nous avons élaboré deux types de formats d'inspection – l'inspection détaillée et l'inspection ciblée – qui consistent en une série de questions réglementaires. Les inspections ciblées peuvent être ajustées à un format détaillé si des problèmes reliés à la santé, mais pas à la conformité, sont relevés.

En 2010-2011, 65 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont obtenu un indice d'inspection de 100 %. Ces résultats témoignent de notre engagement envers l'amélioration continue alors que nous nous efforçons d'atteindre des indices d'inspection de 100 % pour l'ensemble des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux de l'Ontario.

Nous effectuons également des inspections proactives et fondées sur le risque de **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** et de **réseaux desservant des établissements désignés** afin de nous assurer qu'ils satisfont aux exigences réglementaires et de circonscrire des domaines dans lesquels ils ont besoin d'aide.

De plus, nous inspectons les **régies locales des services publics** qui fournissent des services d'eau dans des régions sans structures de gouvernance municipale.

Afin de minimiser l'exposition potentielle au plomb provenant des conduites et des installations de plomberie, les écoles et les garderies – qu'elles soient branchées ou non à des réseaux municipaux d'eau potable – font également l'objet d'inspections du ministère.

La section **Résultats en matière de rendement de l'eau potable de l'Ontario** de mon rapport contient

des renseignements sur les résultats d'inspection 2010-2011. Pour de plus amples renseignements concernant les résultats d'inspection de votre réseau d'eau potable résidentiel municipal, consultez la **carte** de l'Ontario dans le site Web **Eau potable Ontario**.

MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE RÉSEAUX MUNICIPAUX D'EAU POTABLE

L'un des éléments essentiels du filet de sécurité de l'eau potable est notre engagement envers l'amélioration continue, et notre Programme de délivrance des permis de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en est un exemple. L'Ontario est le chef de file en Amérique du Nord dans l'intégration de la gestion de la qualité dans la gestion et l'exploitation des réseaux d'eau potable.



**PRESSÉ PAR
LE TEMPS?**

**— OUVREZ —
VOTRE ROBINET!**

www.bluew.org

Aux termes du programme, les propriétaires de ces réseaux doivent être titulaires d'un permis délivré par le ministère de l'Environnement. Pour se voir délivrer un permis, ces réseaux doivent respecter la Norme de gestion de la qualité de l'eau potable exhaustive de l'Ontario. Ils doivent également préparer un plan financier pour le réseau d'eau potable. Les propriétaires sont encouragés à suivre les pratiques exemplaires disponibles et à se fonder sur l'amélioration continue dans les activités quotidiennes.

C'est avec fierté que j'annonce qu'en date de septembre 2011, l'ensemble des 303 propriétaires de réseau d'eau potable municipaux a reçu son permis définitif.

Il s'agit d'une importante réussite et nous n'aurions pas pu faire avancer ce programme sans l'incroyable esprit d'initiative et le dévouement des propriétaires et des exploitants des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux de l'Ontario.



CHEFS DE FILE EN MATIÈRE D'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

La station de traitement de l'eau d'Elgin Ouest, une installation vétuste et confrontée à divers enjeux – notamment une **turbidité** élevée et une capacité inadéquate – a été transformée en une merveille technologique moderne.

Ouverte en 2009, l'installation d'avant-garde de 16 millions de dollars possède la technologie la plus récente en matière d'eau potable salubre, notamment une technologie utilisant les ultraviolets pour désinfecter l'eau et les bassins de retenue naturels qui a remplacé un système de traitement de l'eau classique par lavage à contre-courant.

Cette station de traitement a gagné un prix OCWAmarine de l'Agence ontarienne des eaux pour le processus innovateur élaboré par son personnel, qui a conçu une manière efficace de nettoyer les membranes de filtration.

Une autre fonction intéressante est le système de recyclage par lavage à contre-courant qui filtre les particules grâce à des membranes plutôt qu'à des produits chimiques. « Cette station de traitement utilise désormais jusqu'à 15 % moins d'eau de lavage que les autres stations de traitement »,

LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU D'ELGIN OUEST EST À LA FINE POINTE DE LA NOUVELLE TECHNOLOGIE

explique le gestionnaire principal de l'exploitation, Dale LeBritton.

L'eau de lavage provenant du système de recyclage par lavage à contre-courant est envoyée dans une terre humide artificielle qui fournit un traitement de l'eau supplémentaire. La station est la première station de traitement de l'eau en Ontario qui utilise une terre humide artificielle dans le processus de traitement.

« La nouvelle station de traitement est un ajout bienvenu pour la collectivité locale, ajoute M. Lebritton. La collectivité a joué un rôle actif dans la gestion du terrain autour des bassins. Des groupes locaux ont planté des arbres et créé des sentiers pédestres – le tout est devenu une agréable petite zone de conservation. »

L'approche à multiples facettes pour le traitement de l'eau à Elgin Ouest est un exemple d'un mélange de technologies à la fine pointe et de la restauration d'une terre humide qui fait participer la collectivité.

FORMATION DES PROFESSIONNELLS DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Saviez-vous que les exploitants de l'eau potable de l'Ontario sont parmi les mieux formés au monde? Afin d'obtenir leur agrément, ils suivent une formation rigoureuse et doivent passer par un processus d'examen, en plus de devoir satisfaire à des exigences de formation continue chaque année. La première étape pour devenir un exploitant est d'obtenir l'accréditation d'exploitant en formation.

Puisqu'il y a des réseaux d'eau potable de types et de tailles différents, un exploitant a l'obligation d'être formé et agréé en fonction de l'installation qu'il exploite. Par exemple, plus un réseau est complexe, plus la formation d'un exploitant doit être complète. En 2010-2011, un total de 1 378 certificats d'exploitant en formation ont été délivrés à 814 nouveaux exploitants de l'eau potable. Si vous êtes intéressé par la **formation de l'exploitant**, rendez-vous dans le site Web **Eau potable Ontario**.

Nos partenaires en matière de formation

Le **Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau** (le Centre), un organisme du gouvernement de l'Ontario, joue un rôle clé en formant nos exploitants. Il s'agit d'une installation de démonstration technologique qui procure une occasion unique pour la formation en salle de classe et pratique en plus de servir de ressource pratique pour les exploitants et les autres professionnels de l'eau.

Le Centre offre une formation de qualité avec un accent particulier sur le respect des besoins des réseaux petits et éloignés, notamment les réseaux des Premières nations. La formation est offerte à Walkerton et partout dans la province. À l'aide d'unités de formation mobiles et grâce à des ententes conclues avec le Collège Confederation de Thunder Bay et du Collège Northern de Kirkland Lake, une formation sur place est offerte dans l'ensemble du Nord de l'Ontario.

À la fin de décembre 2011, le Centre avait formé plus de 32 000 professionnels de l'eau et chefs de file municipaux depuis son ouverture en 2005. Aujourd'hui, c'est l'endroit où des experts de partout dans le monde viennent pour apprendre à protéger l'eau potable. Des délégués du Japon, de la Chine, de Taiwan et du Kenya ont visité le Centre en 2011.

VOUS VOULEZ UN EMPLOI STIMULANT?



OUVREZ VOTRE ROBINET!

www.ontario.ca/eaupotable

Une priorité supplémentaire du Centre est de contribuer à la vision de l'Ontario en tant que chef de file nord-américain dans l'élaboration et la vente de nouvelles technologies innovatrices et des services pour la conservation et le traitement de l'eau.

Opportunités pour les jeunes

En date du 31 mars 2011, la province comptait 6 389 exploitants agréés qui détenaient 8 847 certificats. Il est encourageant de constater qu'un nombre grandissant d'étudiants du collégial suivent une formation pour devenir des exploitants agréés, en particulier parce que nous savons que plusieurs exploitants actuels pourront prendre leur retraite dans les prochaines années.

Le ministère a des ententes avec 15 collèges communautaires de partout dans la province qui offrent maintenant le cours de niveau d'entrée pour les exploitants de l'eau potable dans le cadre de

leurs programmes environnementaux et de génie environnemental. Dix de ces collègues ont participé au programme de formation pratique du Centre en 2011.

Le cours de niveau d'entrée d'une semaine est obligatoire pour tous les nouveaux exploitants de l'eau potable et ses diplômés ont par la suite des choix de carrière supplémentaires et davantage de possibilités d'emploi. À la fin de décembre 2011, 1 307 étudiants avaient suivi le cours de niveau d'entrée dans le cadre de leurs programmes collégiaux et environ 21 % de ces diplômés détenaient un certificat valide d'exploitant de l'eau potable.

Pour plus de renseignements concernant le cours de niveau d'entrée, consultez la [FAQ sur l'agrément des exploitants](#) dans le [site Web](#) du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

Opportunités pour les fonctionnaires municipaux

Les conseillers municipaux et les autres fonctionnaires municipaux se partagent la responsabilité de préserver l'eau, et ont des responsabilités légales aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*. En 2011, un **nouveau guide** pour les conseillers municipaux a été publié par le ministère de l'Environnement afin de les aider à mieux comprendre ces responsabilités. De plus, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a introduit un nouveau cours pour les fonctionnaires municipaux sur leurs obligations concernant le degré de diligence prévu par la loi, qui vient compléter le guide. De mars à décembre 2011, le Centre a offert ce nouveau cours à 468 participants, et tiendra des sessions supplémentaires de ce cours populaire tout au long de 2012.

RÉALISER DES ANALYSES DE L'EAU POTABLE

Préserver l'eau potable de l'Ontario nécessite de procéder à des analyses et à des inspections régulières des laboratoires qui réalisent ces analyses. La province comptait 52 laboratoires autorisés en 2010-2011. Tous ces laboratoires doivent être inspectés, agréés et autorisés par le ministère avant de pouvoir commencer à analyser des échantillons provenant de nos réseaux d'eau potable réglementés. Nous sommes la seule collectivité publique à avoir ces exigences sévères. Les laboratoires de l'extérieur de la province qui font des analyses de l'eau potable de l'Ontario doivent être sur la liste d'admissibilité du directeur et sont également inspectés. Un seul laboratoire admissible était inscrit sur la liste du directeur en 2010-2011.

Afin d'aider les laboratoires à comprendre les exigences

législatives qui les concernent et à se conformer à la réglementation, nous avons publié des **bulletins de mise à jour pour les laboratoires** (en anglais seulement) qui sont affichés dans le site Web **Eau potable Ontario**.

Je suis très heureux de vous informer que les laboratoires continuent à avoir de bons résultats, année après année. En 2010-2011, tous nos laboratoires autorisés ont été inspectés au moins deux fois, et au moins une de ces deux inspections était sans préavis. Pour des renseignements sur nos résultats d'inspection, consultez la section **Résultats en matière de rendement de l'eau potable de l'Ontario** de ce rapport portant sur les **Résultats du programme de délivrance des permis de laboratoire et de conformité**.

Avec nos partenaires, nous sommes déterminés à fournir à la population ontarienne une eau potable salubre et saine, maintenant et pour les années à venir. Vous pouvez avoir la certitude que l'eau potable de l'Ontario est de qualité supérieure et qu'elle est parmi les mieux protégées au monde.

Je vous encourage à continuer à lire mon rapport pour en savoir plus concernant les résultats d'analyse de l'eau potable, les indices d'inspection des réseaux d'eau potable, les évaluations du risque des petits réseaux d'eau potable et les résultats d'inspection des laboratoires admissibles à effectuer des analyses de l'eau potable.

CHEFS DE FILE EN MATIÈRE D'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS — AMÉLIORER NOTRE FILET DE SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

Partenariat entre le conseil tribal Bimose et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Une entente a été conclue en août 2011 entre le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et le conseil tribal Bimose afin de favoriser la formation sur l'eau potable pour les jeunes des Premières nations.

Durant ce partenariat de deux ans, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau soutient la formation pour neuf collectivités membres des Premières nations qui sont situées dans le nord-ouest de l'Ontario, près de Kenora. Les participants sont formés pour exploiter des installations d'eau potable et d'eaux usées situées dans les réserves. Le volet formation des formateurs de cette entente a particulièrement été une réussite. Les formateurs du conseil tribal Bimose ont formé plus de 125 exploitants en 2011.

« Nous espérons qu'il s'agit du premier de plusieurs partenariats qui édifieront la capacité en matière d'eau potable de nos collectivités des Premières nations et qui instaureront la confiance dans notre eau potable », expliquent Phil Tangie et Paul Otis, conseillers techniques du conseil Bimose.

Le Centre fournit des documents et l'équipement connexe pour l'analyse de l'eau à des fins de formation. Le conseil tribal Bimose a également accès à une unité de formation mobile – une unité permettant de réaliser des démonstrations technologiques et de formation sur l'eau potable et qui offre une expérience pratique essentielle.

« Le Centre est très heureux de travailler avec le conseil

tribal Bimose, de partager des connaissances et de la formation et, en dernier ressort, de motiver les futurs professionnels de l'eau potable », témoigne Venkat Ramani, instructeur opérationnel principal du Centre.

Initiative Canada-Ontario d'amélioration de la qualité de l'eau potable des Premières nations

En juillet 2011, le Canada et l'Ontario ont annoncé une nouvelle initiative entre les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, l'Ontario et l'Ontario First Nations Technical Services Corporation. Cette entreprise conjointe de trois ans appuiera des projets dans les collectivités des Premières nations de l'Ontario.

Plusieurs collectivités des Premières nations de la province sont confrontées à des défis pour fournir une eau potable salubre et cherchent des solutions. Cette initiative appuiera des projets pilotes coopératifs dans les Premières nations de l'Ontario afin d'aider à aborder ces défis. Ces projets présenteront des approches innovatrices et rentables pour protéger l'eau potable et améliorer la qualité de l'eau potable à long terme. Idéalement, ces solutions seront facilement reproduites dans d'autres collectivités de taille semblable.

Le gouvernement fédéral fournit un financement de 5 millions de dollars pour ces projets. Le soutien et la formation techniques seront fournis par la province, ainsi que par l'Ontario First Nations Technical Services Corporation. Le soutien technique pour les projets durant les étapes de formation et d'évaluation sera offert par le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

« Nous sommes très heureux de ce partenariat et j'aimerais remercier Shooniyaa Wa-Biitong, la province de l'Ontario, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et tous les formateurs d'avoir fait de ceci une réalité. Nous sommes particulièrement fiers du prix remporté par la Ochiichagwe'Babigo'Ining Ojibway Nation pour l'eau ayant le meilleur goût lors du Northwestern Ontario Water and Wastewater Conference Symposium qui s'est tenu en août 2011. Deux autres collectivités Bimose se sont classées au 3^e et au 5^e rang sur 19 participants. »

— Charlene Mandamin, présidente, conseil tribal Bimose

RÉSULTATS EN MATIÈRE
DE RENDEMENT
DE L'EAU POTABLE
DE L'ONTARIO

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT DE L'EAU POTABLE DE L'ONTARIO

Encore une fois, d'excellents résultats en matière de rendement de l'eau potable ont été obtenus en Ontario en 2010-2011. Dans la présente section de mon rapport, vous trouverez des renseignements détaillés sur le rendement des réseaux d'eau potable et des laboratoires qui réalisent des analyses de l'eau. Nous mesurons le rendement en évaluant la qualité de l'eau potable produite par différents types de réseaux,

et la manière dont les réseaux et les laboratoires ont satisfait à nos exigences sévères.

Les données qui suivent, couvrant la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, illustrent de manière plus détaillée les résultats des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**, des **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** et des **réseaux desservant les établissements désignés**.

FAITS SUR L'EAU POTABLE

ÉTABLIR DES NORMES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN ONTARIO

L'Ontario utilise 158 normes sanitaires relatives à la qualité de l'eau pour mesurer des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques qui aident à garantir la qualité de l'eau potable. Les normes peuvent être trouvées dans le **Règlement sur les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario** (Règl. de l'Ont. 169/03), adopté aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

- **Paramètres microbiologiques** : Les organismes microbiologiques comprennent notamment les coliformes totaux et les bactéries ***Escherichia coli*** (*E. coli*). Leur présence indique une contamination microbiologique et la possibilité de graves problèmes de santé. C'est pourquoi les normes pour les paramètres microbiologiques exigent que les coliformes totaux et *E. coli* ne puissent pas être détectés dans l'eau potable. La divulgation est obligatoire et des mesures correctrices sont entreprises s'ils sont détectés.
- **Paramètres chimiques** : Les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario établissent les concentrations acceptables maximales pour la

présence de paramètres chimiques comme le plomb et le mercure dans l'eau potable. La fréquence des analyses pour ces paramètres chimiques dépend du type de produit chimique, de la catégorie de réseau d'eau potable, du nombre de personnes desservies et de la source d'eau.

- **Paramètres radiologiques** : Certaines **radionucléides** sont naturellement présents dans l'environnement. Conformément aux exigences de leur permis d'eau potable, les **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** dont les sources d'eau contiennent naturellement des radionucléides ont l'obligation de prélever des échantillons et d'effectuer des analyses pour ces paramètres radiologiques.

La province a également adopté des paramètres d'exploitation pour différents autres aspects de la qualité de l'eau, comme la couleur, l'odeur, le goût et la **turbidité**.



RÉSULTATS D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN 2010-2011

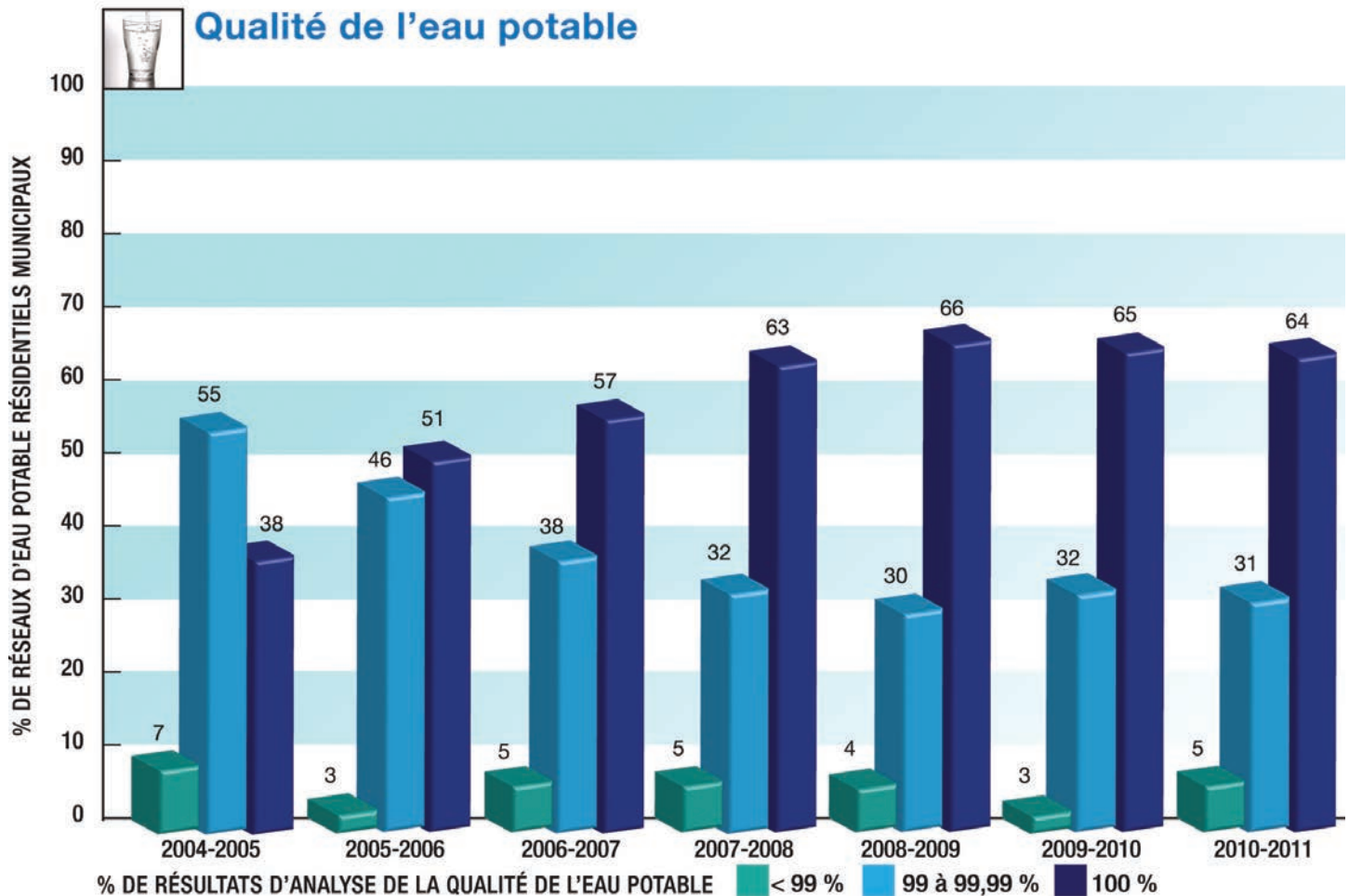
Les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable doivent présenter des échantillons à des laboratoires admissibles à effectuer des analyses de l'eau potable afin de déterminer s'ils respectent les normes provinciales de qualité de l'eau potable. Si la concentration d'un contaminant dépasse une norme provinciale, cela doit être divulgué immédiatement et des mesures correctives doivent être prises.

Six cent quatre-vingt-un **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** ont présenté des milliers d'échantillons tout au long de l'année. Voici une répartition de certaines de nos constatations :

- 95 % des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux (c.-à-d. 649) avaient 99 % ou plus de leurs analyses qui satisfaisaient à nos normes; quatre cent trente-sept réseaux de ce groupe (c.-à-d. 64 %) avaient 100 % de leurs analyses de l'eau potable qui satisfaisaient aux normes.

Le **graphique 1** décrit les tendances en matière de pourcentages de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux satisfaisant aux normes pour l'eau potable au cours des sept dernières années.

Graphique 1 : Répartition en pourcentage des analyses de la qualité de l'eau potable des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui satisfont aux Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario par réseau depuis sept ans



RÉSULTATS D'ANALYSE GLOBAUX

En 2010-2011, plus de 639 000 résultats d'analyse de l'eau potable ont été envoyés au ministère par les laboratoires admissibles à effectuer des analyses de l'eau potable sur des échantillons provenant de **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**, de **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** et de **réseaux desservant des établissements désignés**. Les résultats d'analyse montrent que les réseaux d'eau potable de l'Ontario continuent de fournir une eau potable de grande qualité à nos robinets.

- Des 519 861 échantillons présentés par des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux, 99,87 % ont satisfait aux normes sanitaires strictes de la province. Les résultats montrent également que 99,90 % de ces résultats d'analyse respectaient les normes microbiologiques et que 99,67 % respectaient les normes chimiques. Aucun dépassement des paramètres radiologiques n'a été constaté.

- Les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux ont présenté 43 665 échantillons d'eau potable, et 99,38 % des analyses effectuées satisfaisaient aux normes. De ces analyses, 99,32 % respectaient les normes microbiologiques et 99,56 % respectaient les normes chimiques.
- Les réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés ont présenté 75 897 échantillons d'eau potable et 99,43 % des analyses réalisées satisfaisaient aux normes. Les résultats montraient aussi que 99,50 % des analyses respectaient les normes microbiologiques et que 99,31 % respectaient les normes chimiques.

Le **tableau 1** fournit un sommaire des résultats d'analyse pour chaque type d'installation par paramètre (microbiologique, chimique et radiologique) et du pourcentage respectant les normes. Les résultats concernant la teneur en plomb dans les réseaux de distribution sont inclus dans les paramètres chimiques.

Tableau 1 : Sommaire des résultats d'analyse de l'eau potable soumis par tous les types d'installation du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Type d'installation	Paramètre	Nombre de réseaux présentant des dépassements ¹	Nombre de résultats d'analyse	Nombre de dépassements	% de dépassements	% des résultats satisfaisant aux normes en 2010-2011
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	<i>E. coli</i>	24	230 033	26	0,01	99,99
	Coliformes totaux	198	230 045	455	0,20	99,80
	Microbiologiques totaux ²	198	460 078	481	0,10	99,90
	Chimiques ³	72	59 777	196	0,33	99,67
	Radiologiques	0	6	0	0,00	100,00
	TOTAL	244	519,861	677	0,13	99,87
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	<i>E. coli</i>	10	15 826	18	0,11	99,89
	Coliformes totaux	86	15 827	198	1,25	98,75
	Microbiologiques totaux ²	86	31 653	216	0,68	99,32
	Chimiques ³	23	12 012	53	0,44	99,56
	Radiologiques	0	0	0	Sans objet	Sans objet
	TOTAL	103	43 665	269	0,62	99,38
Réseaux desservant des établissements désignés	<i>E. coli</i>	16	24 618	19	0,08	99,92
	Coliformes totaux	145	24 628	225	0,91	99,09
	Microbiologiques totaux ²	145	49 246	244	0,50	99,50
	Chimiques	38	26 651	185	0,69	99,31
	Radiologiques	0	0	0	Sans objet	Sans objet
	TOTAL	178	75 897	429	0,57	99,43

1 Un seul réseau pourrait présenter des dépassements pour de multiples paramètres. Pour les totaux, un réseau avec des dépassements pour de multiples paramètres est compté une seule fois.

2 Les paramètres microbiologiques totaux comprennent les résultats pour *E. coli* et les coliformes totaux.

3 Les résultats de la teneur en plomb des installations de plomberie n'ont pas été inclus dans l'analyse chimique en 2010-2011. Les résultats de la teneur en plomb des échantillons de distribution ont été inclus.

Un dépassement microbiologique est parfois dû à des méthodes d'échantillonnage incorrectes ou aux endroits où les échantillons sont prélevés. Vidanger le réseau et procéder à un nouvel échantillonnage afin de s'assurer que les niveaux de désinfection sont suffisants suffit généralement à résoudre ces problèmes.

Lors de tout résultat d'analyse insatisfaisant, le personnel du ministère continue à travailler et à communiquer avec les propriétaires des réseaux et les bureaux de santé publique concernés afin de s'assurer que des mesures correctives sont adoptées. Si le problème persiste, le personnel du ministère, en collaboration avec les bureaux de santé publique et

les propriétaires de réseaux, continuera à surveiller l'incident afin de s'assurer qu'il est réglé. Toutes les mesures correctives doivent être circonscrites dans un rapport final et présentées au ministère une fois que le problème est réglé.

Le **tableau 2** résume les résultats d'analyse globaux pour les trois types d'installations d'eau potable. On remarque une tendance constante d'excellents résultats d'analyse au cours des sept dernières années. Vous pouvez avoir confiance dans la qualité et la salubrité de l'eau potable fournie par les réseaux que nous réglementons.

Tableau 2 : Résultats des analyses de l'eau potable pour les réseaux d'eau potable

Type d'installation	% des analyses de l'eau potable qui respectent les normes						
	2010-11 ¹	2009-10 ¹	2008-09 ²	2007-08 ³	2006-07 ³	2005-06 ³	2004-05 ³
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	99,87	99,88	99,87	99,85	99,83	99,84	99,74
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	99,38	99,51	99,40	99,40	99,40	99,45	99,41
Réseaux desservant des établissements désignés	99,43	99,49	99,38	99,39	99,49	99,42	99,06

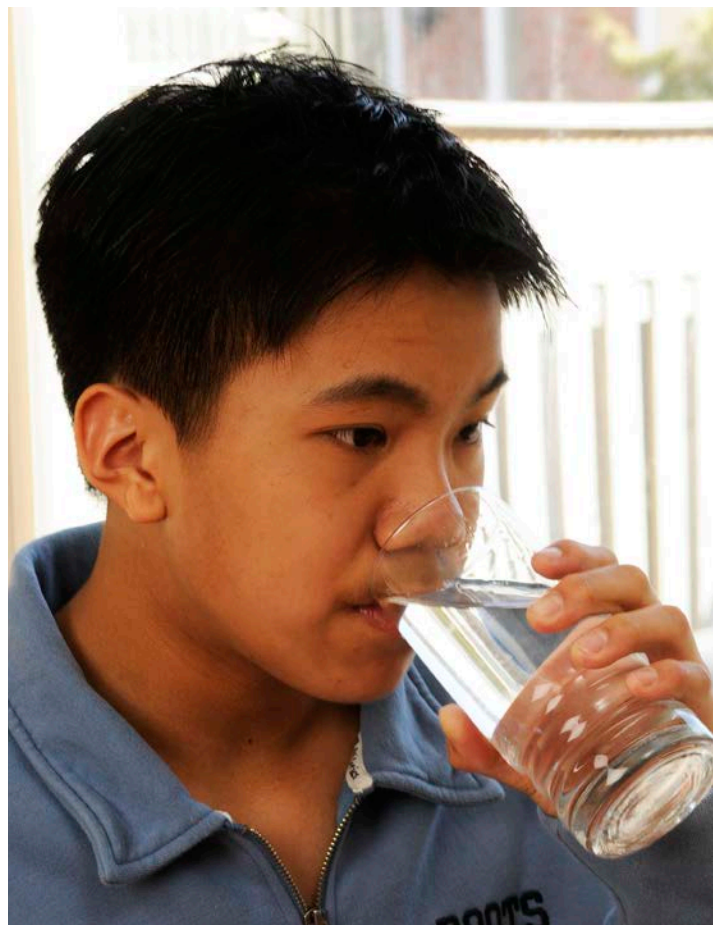
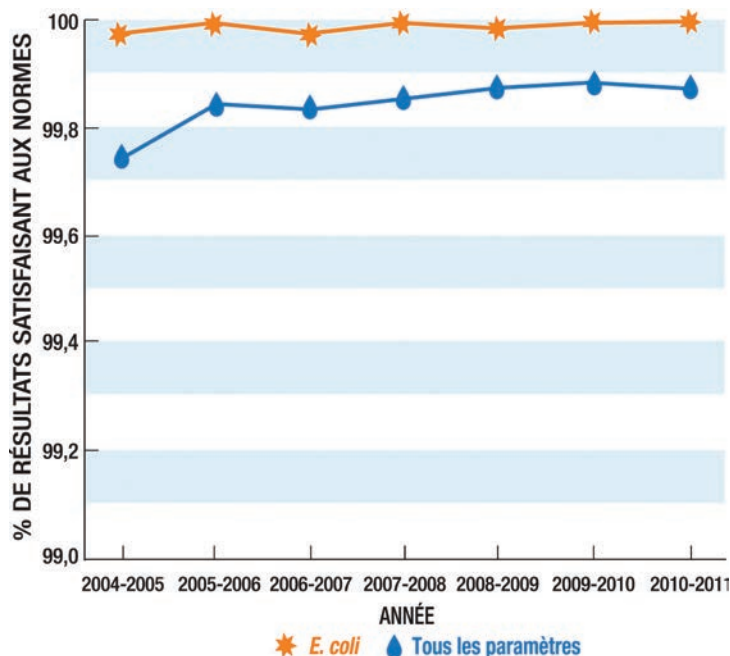
1 Les résultats des échantillons de distribution pour la teneur en plomb et les résultats des échantillons prélevés dans les installations de plomberie pour la teneur en plomb ont fait l'objet de rapports séparés.

2 Les résultats pour la teneur en plomb n'ont pas été inclus puisqu'ils ont fait l'objet de rapports séparés.

3 Il y a eu de légères variations dans les méthodes utilisées pour calculer les pourcentages année après année en raison de modifications réglementaires et de l'utilisation de différentes méthodes de comptage.

Le **graphique 2** montre une ventilation en pourcentage des analyses de l'eau potable des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** qui ont respecté les normes provinciales au cours des sept dernières années.

Graphique 2 : Analyses de la qualité de l'eau potable des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui satisfont aux Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario pour tous les paramètres et pour *E. coli* depuis sept ans



Certains résultats insatisfaisants surviennent lorsque des substances chimiques se retrouvent naturellement dans une source d'eau. Dans de tels cas, le ministère fait alors preuve de plus de vigilance et surveille l'incident.

Le **tableau 3** montre le nombre de dépassements et de réseaux présentant des dépassements pour divers paramètres chimiques. Ces résultats d'analyse proviennent d'échantillons prélevés dans les trois types d'installations en 2010-2011.

Tableau 3 : Nombre de dépassements de la norme chimique par type d'installation en 2010-2011

Paramètre	Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux		Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux		Réseaux desservant des établissements désignés	
	Nombre de dépassements	Nombre de réseaux présentant des dépassements ¹	Nombre de dépassements	Nombre de réseaux présentant des dépassements ¹	Nombre de dépassements	Nombre de réseaux présentant des dépassements ¹
Antimoine	0	0	0	0	1	1
Arsenic ²	0	0	1	1	3	2
Barium ²	4	1	0	0	0	0
Benzo[a]pyrène	0	0	0	0	2	1
Bromate	1	1	0	0	0	0
Cadmium	0	0	0	0	2	2
Fluorure ²	81	21	7	4	31	11
Glyphosate	0	0	1	1	0	0
Plomb ³	35	22	5	4	6	5
Nitrate (exprimé à l'état d'azote)	0	0	11	5	60	18
Nitrite (exprimé à l'état d'azote)	0	0	0	0	19	3
Nitrate + nitrite (exprimé à l'état d'azote)	0	0	11	5	60	18
Sélénium ²	7	1	0	0	1	1
Trihalométhanes⁴	68	28	9	4	0	0
Uranium ²	0	0	8	4	0	0
Total des paramètres chimiques	196	72	53	23	185	38

1 Un seul réseau pourrait présenter des dépassements pour de multiples paramètres. Pour les totaux, un réseau avec des dépassements pour de multiples paramètres est compté une seule fois.

2 Dans certaines régions de la province, on retrouve des dépôts naturels d'arsenic, de baryum, de fluorure, de sélénium et d'uranium.

3 Les totaux des paramètres chimiques ne comprennent pas la teneur en plomb échantillonnée dans les installations de plomberie pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et les réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux. La teneur en plomb échantillonnée dans le réseau de distribution a été incluse.

4 Les trihalométhanes sont exprimés sous la forme de la moyenne mobile des échantillons trimestriels sur une année.

Résultats des analyses de plomb pour 2010-2011

Certaines conduites d'une installation de plomberie peuvent contenir du plomb. Si ces conduites deviennent corrodées, le plomb peut pénétrer dans le réseau d'eau potable. Afin de minimiser l'exposition potentielle au plomb provenant des conduites et des installations de plomberie, les écoles et les garderies de l'Ontario doivent faire analyser la teneur en plomb de leur eau potable à des intervalles précis, et vidanger l'eau de la plomberie avant l'ouverture quotidienne. Le Règl. de l'Ont. 243/07 exige que deux types d'échantillons soient prélevés à des fins d'analyse :

- des **échantillons d'eau stagnante**, prélevés après que l'installation de plomberie ait été inutilisée pendant au moins 6 heures;



- des **échantillons d'eau vidangée**, prélevés après avoir fait couler l'eau pendant 5 minutes ou après une vidange de 5 minutes, et après une période d'attente de 30 à 35 minutes.

Résultats des échantillons : 87,58 % des échantillons d'eau stagnante et 94,56 % des échantillons d'eau vidangée respectaient la norme ontarienne pour l'eau potable concernant le plomb.

Les données montrent que la vidange est efficace pour

réduire la teneur en plomb dans l'eau potable. Cela ressort clairement dans le **tableau 4** qui résume les résultats d'analyse de la teneur en plomb 2010-2011 pour les écoles et les garderies.

Les résultats pour les analyses de la teneur en plomb dans les installations de plomberie des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et des **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** sont résumés dans le **tableau 5**.

Tableau 4 : Sommaire des résultats pour la teneur en plomb des écoles et des garderies aux termes du Règl. de l'Ont. 243/07 en 2010-2011

Paramètre	Nombre d'écoles et de garderies présentant des résultats	Nombre d'écoles et de garderies présentant des dépassements	Nombre de résultats	Nombre de dépassements	% de dépassements	% d'échantillons respectant les normes
Plomb – eau stagnante	7 301	740	8 529	1 059	12,42	87,58
Plomb – eau vidangée	7 313	214	9 013	490	5,44	94,56

Tableau 5 : Sommaire des résultats d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les installations de plomberie des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Type d'installation	Paramètre	Nombre de réseaux qui ont présenté des dépassements	Nombre de résultats	Nombre de dépassements	% de dépassements	% des résultats satisfaisant aux normes en 2010-2011	% des résultats satisfaisant aux normes en 2009-2010
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	Plomb dans l'installation de plomberie ¹	80	16 053	693	4,32	95,68	96,42
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux	Plomb dans l'installation de plomberie ¹	16	2 313	32	1,38	98,62	98,49

¹ Les échantillons ont été prélevés après la vidange du réseau.



Une conduite de distribution sans corrosion.

Lutte contre la corrosion dans les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Des plans de lutte contre la corrosion peuvent être nécessaires pour les **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** desservant plus de 100 résidences privées. Aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03, un tel plan doit être présenté au ministère si :

- pour plus de 10 % de tous les résultats d'échantillonnage des installations de plomberie, des quantités de plomb supérieures à 10 microgrammes/L dans deux séries d'analyses sur trois ont été déclarées;
- dans ces deux séries, au moins deux échantillons dépassaient la norme pour la teneur en plomb de 10 microgrammes/L.

Les propriétaires de réseaux d'eau potable dont les réseaux présentent des résultats d'échantillonnage respectant les critères énumérés pour la lutte contre la corrosion ont une année pour présenter leurs plans de lutte contre la corrosion au ministère. Ces plans doivent analyser la possibilité que le plomb pénètre dans l'eau et prévoir des mesures qui seront prises pour réduire cette possibilité.

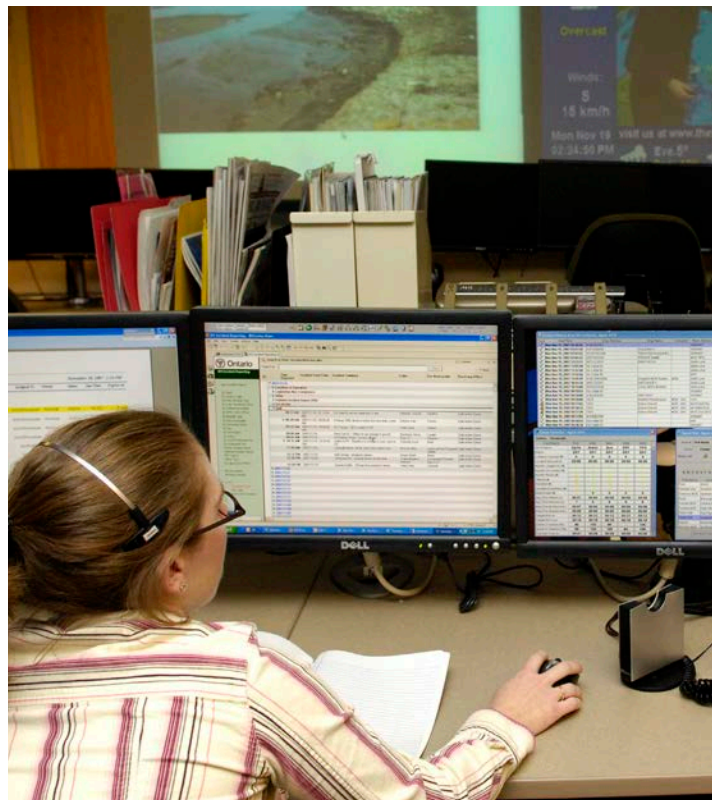
Selon les résultats d'analyse de la teneur en plomb présentés en 2010-2011, une seule nouvelle collectivité de l'Ontario a eu l'obligation de préparer un plan de lutte contre la corrosion. Sept des 19 collectivités qui étaient incluses dans mon **rapport 2009-2010** ont présenté leurs plans de lutte contre la corrosion et sept autres collectivités apportent des améliorations à leurs stations de traitement et à leurs réseaux de distribution. Le ministère continue à travailler avec les cinq collectivités restantes sur la présentation de leurs plans.

DIVULGATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE INSATISFAISANTS

S'assurer que des correctives mesures rapides sont adoptées en cas de résultats d'analyse insatisfaisants est une composante essentielle du filet de sécurité de l'eau potable. Cela aide à s'assurer qu'il y a une surveillance et un contrôle sévères lorsqu'un événement survient. Un résultat d'analyse insatisfaisant indique qu'une norme de l'eau potable a été dépassée ou qu'un problème est survenu dans un réseau d'eau potable concernant un paramètre ou plus des catégories microbiologiques, chimiques et autres. Aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03, un résultat d'analyse insatisfaisant comprend notamment :

- tout dépassement d'une norme prescrite pour la qualité de l'eau potable de l'Ontario;
- la présence d'autres organismes microbiologiques déterminés qui ne sont pas énumérés dans les Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario;
- les dépassements de paramètres sanitaires qui sont précisés dans un permis municipal d'eau potable ou un arrêté, ou de paramètres d'exploitation comme une **turbidité** élevée.

La divulgation d'un résultat insatisfaisant ne veut pas nécessairement dire que l'eau potable est insalubre;



Le Centre d'intervention en cas de déversement du ministère de l'Environnement.

elle indique qu'un incident est survenu et que des mesures correctives doivent être prises.

Si un laboratoire relève un résultat insatisfaisant, il doit immédiatement aviser le propriétaire ou l'organisme d'exploitation du réseau, le Centre d'intervention en cas de déversement du ministère de l'Environnement et le médecin-hygiéniste local. Lorsque le propriétaire ou l'organisme d'exploitation a connaissance d'un résultat d'analyse insatisfaisant, il doit également avertir immédiatement le Centre d'intervention en cas de déversement du ministère de l'Environnement et le médecin-hygiéniste local et prendre des mesures appropriées.

Les mesures correctives, prévues dans le Règl. de l'Ont. 170/03 varient en fonction du résultat insatisfaisant et peuvent notamment comprendre un nouvel échantillonnage, le réglage du réseau ou du processus de traitement, ou l'émission d'un avertissement à l'intention des usagers du réseau. Le propriétaire doit également adopter toutes les mesures supplémentaires exigées par le médecin-hygiéniste local, ce qui pourrait comprendre l'émission d'un **avis de faire bouillir l'eau** ou d'un **avis de non-consommation**.

Le ministère collabore alors avec le médecin-hygiéniste afin de confirmer que le propriétaire du réseau rectifie la situation. Le ministère surveille l'événement afin d'aider à s'assurer que toutes les mesures correctives appropriées sont prises pour résoudre le problème et préserver l'approvisionnement en eau potable pour les usagers du réseau.

Dans la plupart des cas, les propriétaires de réseaux sont capables d'aborder et de régler rapidement le problème qui a mené à la divulgation d'un résultat d'analyse insatisfaisant. Certaines mesures correctives peuvent requérir plus de temps puisque des modifications peuvent devoir être apportées au traitement, au processus ou à l'exploitation du réseau.

Au besoin, le ministère mettra en œuvre une intervention sur le terrain appropriée afin de réaliser une inspection sur place et, si cela est nécessaire, recueillir des échantillons d'eau potable à des fins de vérification. Le ministère gère aussi tous les rapports de règlement des propriétaires de réseaux d'eau potable afin de s'assurer que les résultats d'analyse insatisfaisants ont été adéquatement réglés.

Sommaire des résultats d'analyse insatisfaisants par type d'installation d'eau potable en 2010-2011

Un seul résultat d'analyse insatisfaisant peut avoir de multiples résultats si plus d'une norme est dépassée.



Les résultats d'analyse insatisfaisants pour les dépassements microbiologiques peuvent comprendre *E. coli*, les coliformes totaux et d'autres bactéries, comme le prévoit le Règl. de l'Ont. 170/03. La catégorie « autre » peut comprendre la teneur élevée en sodium, la teneur faible ou élevée en chlore, la **turbidité** et la défectuosité de l'équipement.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux :

En 2010-2011, 404 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont déclaré 1 562 résultats d'analyse insatisfaisants qui comportaient 1 717 résultats. Parmi ceux-ci, 28,8 % étaient des résultats d'analyses microbiologiques, 15,3 % des résultats d'analyses chimiques et 55,8 % des résultats pour d'autres paramètres.

Réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux :

Un total de 177 réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux ont déclaré 445 résultats d'analyse insatisfaisants qui comportaient 546 résultats. Parmi ceux-ci, 44,3 % étaient des dépassements microbiologiques, 16,5 % des dépassements chimiques et 39,2 % des dépassements d'autres paramètres.

Réseaux desservant des établissements

désignés : 373 réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés ont déclaré 630 résultats d'analyse insatisfaisants qui comportaient 759 résultats d'analyse. Les dépassements microbiologiques comptaient pour 36,5 % des cas, les dépassements chimiques pour 23,8 % et les dépassements d'autres paramètres pour 39,7 %.

Écoles et garderies : Lorsque l'eau potable de l'installation de plomberie des écoles et des garderies desservies par les trois types d'installations réglementées dépasse la norme de l'Ontario pour la teneur en plomb, ces installations doivent déclarer ce dépassement dans un Avis de dépassement de la teneur normale en plomb, qui est semblable à un résultat d'analyse insatisfaisant. En 2010-2011, 806 écoles et garderies ont déclaré 1 144 Avis de dépassement de la teneur normale en plomb qui contenaient 1 591 résultats. Parmi ceux-ci, 461 provenaient d'échantillons d'eau vidangée et 1 130 d'échantillons d'eau stagnante.

Aucun dépassement de paramètres radiologiques n'a été déclaré au cours de cette période.

FAITS CONCERNANT L'EAU POTABLE

CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS TYPES D'AVIS CONCERNANT L'EAU

Les avis de faire bouillir l'eau et les avis de non-consommation d'eau sont émis par le médecin-hygiéniste local s'il pense que l'eau potable peut être insalubre pour la consommation publique. Des avis peuvent être émis en raison d'un contaminant connu ou comme une précaution en raison d'une contamination potentielle ou soupçonnée.

Un avis de faire bouillir l'eau informe les consommateurs de faire bouillir toute l'eau qui peut être utilisée pour boire ou pour cuisiner. Ce genre d'avis serait utilisé lorsqu'une contamination microbienne a été décelée (par exemple en présence d'un résultat d'analyse insatisfaisant, ou comme mesure proactive lorsqu'une telle contamination est soupçonnée). S'il est par exemple possible que des bactéries comme *E. coli* soient entrées dans l'approvisionnement en eau, les collectivités seront informées de faire bouillir leur eau avant de la consommer.



Si des contaminants chimiques qui ne peuvent pas être enlevés en faisant bouillir l'eau ou en la

désinfectant sont présents dans l'approvisionnement en eau potable, un avis de non-consommation d'eau sera émis. Les consommateurs sont alors informés d'utiliser un approvisionnement d'eau de rechange jusqu'à nouvel ordre. Le médecin-hygiéniste local informera le public de ces avis par l'entremise des médias, du porte-à-porte ou de l'affichage public des avis.

Les avis de non-consommation d'eau sont des outils utilisés pour protéger les consommateurs lorsque la salubrité de l'eau potable peut être remise en question, ou comme mesure de précaution lors de l'entretien du réseau comme des réparations de conduites. Ils sont émis selon une approche fondée sur le risque et demeurent en vigueur jusqu'à ce que des mesures correctives soient en place et que le bureau de santé soit convaincu que l'eau ne constitue plus un problème pour la santé. Dans la plupart des situations, les propriétaires de réseaux sont capables de résoudre le problème rapidement et l'avis est levé après une ou deux semaines.

Dans certains cas, des mesures comme la mise à niveau de la station de traitement de l'eau sont nécessaires pour régler le problème et l'avis peut demeurer en vigueur pendant de plus longues périodes. Tout avis qui reste en vigueur pendant plus de 12 mois est considéré comme un avis de faire bouillir l'eau ou un avis de non-consommation d'eau à long terme. Un médecin-hygiéniste lèvera l'avis uniquement lorsqu'il sera convaincu que toutes les mesures correctives ont été prises et que la situation a été réglée.

Au 31 mars 2011, deux **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** étaient frappés d'avis de faire bouillir l'eau à long terme. Deux de ces réseaux étaient inclus dans mes **rapports annuels 2009-2010** et **2008-2009**. Le ministère a collaboré avec les propriétaires de ces deux réseaux d'eau potable pour que ceux-ci continuent de prendre les mesures correctives nécessaires.



RÉSULTATS DU PROGRAMME DES INSPECTIONS DE CONFORMITÉ DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 2010-2011

La présente section fournit les résultats des inspections des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**, des **régies locales des services publics**, des **réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux**, des **réseaux desservant des établissements désignés** de même que des écoles et des garderies.

RÉSULTATS DES INSPECTIONS DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE RÉSIDENTIELS MUNICIPAUX

Les inspections annuelles des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux aident le ministère à déterminer comment les réseaux sont exploités lorsqu'on les compare aux exigences réglementaires sévères de la province. Un processus d'indice d'inspection basé sur le risque permet de quantifier les résultats d'inspection.



1 Le ministère réalise des inspections des réseaux qui ont cessé d'être exploités avant un nouvel exercice financier, afin de s'assurer qu'ils étaient conformes jusqu'à ce qu'ils cessent d'être exploités. Un réseau d'eau potable a cessé d'être exploité avant l'exercice financier 2010-2011. Par conséquent, il n'avait pas l'obligation de procéder à des échantillonnages en 2010-2011.

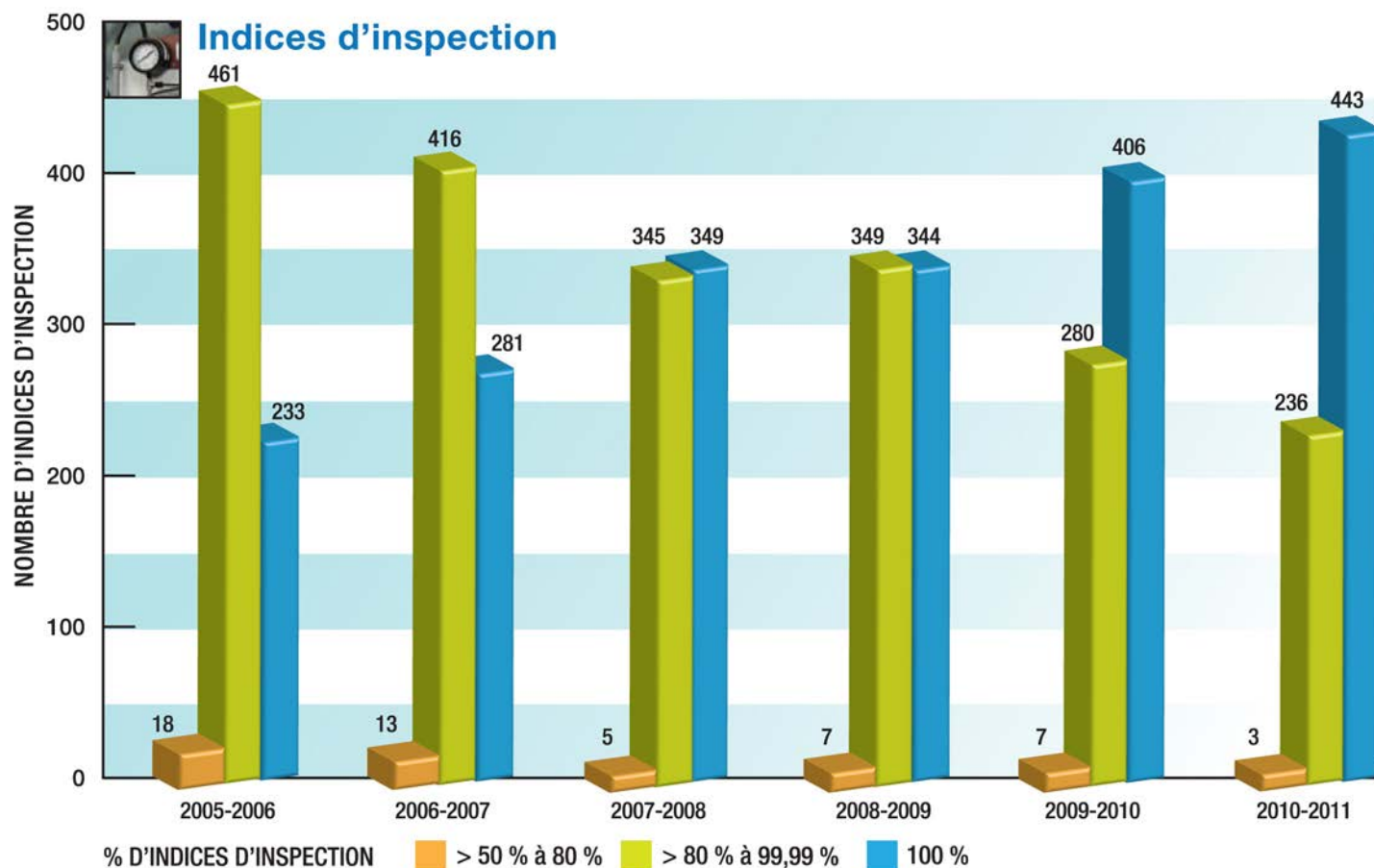
Le ministère a constaté l'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux au cours des six dernières années grâce à son Programme des inspections de conformité des réseaux d'eau potable. Le **graphique 3** contient un sommaire des indices d'inspection municipaux au cours de six exercices financiers. En 2010-2011, 682 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont été inspectés. Les indices de rendement sont généralement très bons. En résumé :

- 443 ou 65 % des indices d'inspection étaient de 100 %. Cela signifie que les inspecteurs n'ont trouvé aucun domaine de non-conformité. Il s'agit d'une augmentation de 32 % depuis les six dernières années – depuis que nous avons commencé à produire des rapports sur le rendement en matière d'exploitation;
- 236 ou près de 35 % des réseaux ont obtenu des indices d'inspection entre 80 et 99,99 %.

Comparativement aux indices d'inspection de 2009-2010, on constate que 33 % des indices se sont améliorés, que 46 % sont demeurés identiques et que 21 % des réseaux ont reçu des indices plus bas.

Il est important de savoir qu'un indice d'inspection inférieur à 100 % ne veut pas dire que l'eau potable du réseau est insalubre. Cela indique plutôt que des domaines d'exploitation doivent être améliorés. Dans de telles situations, le ministère utilise une gamme d'outils de conformité lorsqu'il travaille avec les propriétaires et les exploitants afin de les aider à atteindre l'excellence.

Graphique 3 : Distribution des indices d'inspection obtenus par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2005-2006, en 2006-2007, en 2007-2008, en 2008-2009, en 2009-2010 et en 2010-2011



Un tableau des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**, de leurs indices d'inspection, ainsi que du pourcentage de leurs analyses de qualité de l'eau potable qui respectent les normes provinciales peut être consulté dans le site Web **Eau Potable Ontario**.

Principales occasions d'amélioration pour les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Les résultats du Programme des inspections de conformité des réseaux d'eau potable permettent au ministère de cerner les tendances en matière de non-conformité ainsi que tous les problèmes qui peuvent nécessiter une attention particulière. Au cours de 2010-2011, les domaines suivants où des améliorations peuvent être apportées ont été circonscrits :

- l'exploitation de l'équipement de traitement;
- l'assurance que l'équipement de surveillance enregistre continuellement les données exigées;
- le maintien de la désinfection secondaire;
- le suivi des procédures appropriées en ce qui concerne les avis verbaux de résultats d'analyse insatisfaisants.

Le ministère collabore avec les propriétaires et les exploitants afin d'améliorer le rendement de leurs réseaux et de les aider à mieux comprendre leurs responsabilités. Les programmes de formation et de sensibilisation en matière d'eau potable sont également ajustés pour aider à aborder ces domaines où des améliorations peuvent être apportées.



Défaillances, arrêtés et résolution des arrêtés : réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Défaillances

Si une violation de dispositions particulières de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* ou de ses règlements constitue selon le directeur un danger pour l'eau potable, elle est considérée comme une défaillance. Une défaillance pourrait notamment être de l'équipement de traitement de l'eau qui n'est pas exploité conformément aux normes provinciales et qui peut vraisemblablement avoir un effet négatif sur la santé des usagers du réseau. Si une défaillance dans un

réseau d'eau potable résidentiel municipal est considérée comme présentant une menace pour la santé, le ministère doit prendre des mesures obligatoires dans les 14 jours.

En 2010-2011, aucune défaillance n'a été constatée lors des inspections des réseaux d'eau potable par le ministère.

Arrêtés et résolution des arrêtés

Les inspecteurs du ministère peuvent émettre un arrêté afin de résoudre les problèmes de non-conformité d'un réseau d'eau potable. Deux catégories d'arrêtés existent : les **arrêtés d'infraction** et les **arrêtés préventifs**.

En 2010-2011, 682 inspections ont mené à l'émission de cinq arrêtés pour des infractions commises dans cinq réseaux d'eau potable, comme le montre le **tableau 6**. De plus, quatre arrêtés ont été émis à quatre réseaux à la suite d'incidents ou de problèmes survenus à l'extérieur du calendrier d'inspection. Il est possible de consulter les neuf arrêtés dans le site Web **Eau potable Ontario**.

Parmi les neuf arrêtés émis, six réseaux se sont conformés aux exigences de l'arrêté et trois s'efforcent encore de s'y conformer.

Un réseau qui a reçu un arrêté en 2009-2010 poursuit ses efforts pour se conformer aux exigences de cet arrêté. Un autre réseau qui s'était vu émettre un arrêté en 2008-2009 est devenu conforme en 2011-2012.

Tableau 6 : Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui se sont vu délivrer des arrêtés en 2010-2011, en 2009-2010, en 2008-2009 et en 2007-2008

Réseaux auxquels on a émis des arrêtés reliés à une inspection	2010-11	2009-10	2008-09	2007-08
Nombre total de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ayant reçu des arrêtés reliés à une inspection	5 ¹	6	18 ¹	11
Nombre total d'inspections de réseaux d'eau potable résidentiels municipaux	682	693	700	699
Pourcentage des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ayant reçu des arrêtés reliés à une inspection	0,7%	0,9%	2,6%	1,6%
Réseaux auxquels on a émis des arrêtés sans lien avec une inspection ²	4	2	4	3
Nombre total d'arrêtés émis à des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux (reliés à une inspection ou non)	9	8	25	14

1 Trois réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont reçu des arrêtés préventifs lors d'une inspection.

2 Arrêtés non reliés à une inspection émis à la suite d'un résultat provenant d'un événement ou d'un problème dans un réseau d'eau potable qui est survenu à l'extérieur du calendrier d'exécution de l'inspection.

RÉSULTATS DES RÉGIES LOCALES DES SERVICES PUBLICS

Certains réseaux d'eau potable dans les collectivités du nord sont exploités par des **régies locales des services municipaux** et entrent dans la catégorie des **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** puisque ce n'est pas une municipalité qui en est le propriétaire et qui les exploite.

Au cours de 2010-2011, le ministère a inspecté sept réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics. Aucun arrêté n'a été émis à ces réseaux.

Un propriétaire de régie locale des services publics, contre qui des arrêtés avaient été émis en 2005-2006 et en 2006-2007, poursuit ses efforts conjoints avec le ministère afin de fournir une eau potable salubre aux habitants qu'il dessert. Cette régie locale des services publics a reçu du financement aux termes du Fonds Chantiers Canada en 2009 et est en train de construire et d'installer un système de traitement afin de satisfaire aux exigences de désinfection.

FAITS CONCERNANT L'EAU POTABLE

GARANTIR LA RESPONSABILISATION — Respecter les exigences du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi

Au cours de 2010-2011, le ministère de l'Environnement a rempli ses obligations aux termes du règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi (Règlement de l'Ontario 242/05) adopté aux termes de la Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable, en ce qui concerne l'inspection des **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** et des laboratoires admissibles à effectuer des analyses d'eau potable.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux

Les mesures prises par le ministère comprenaient notamment :

- l'inspection de tous les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux de la province et l'envoi des rapports d'inspection aux autorités concernées dans les 45 jours de l'achèvement de l'inspection;
- l'assurance qu'au moins une inspection sur trois d'un réseau d'eau potable résidentiel municipal était effectuée sans préavis;
- la réaction appropriée aux résultats d'analyse insatisfaisants signalés ou à d'autres problèmes;

Laboratoires admissibles à effectuer des analyses de l'eau potable

Les mesures prises par le ministère comprenaient notamment :

- l'inspection de tous les laboratoires admissibles et l'envoi à ces laboratoires autorisés des rapports d'inspection dans les 45 jours après l'achèvement de l'inspection;
- l'assurance que les laboratoires sont inspectés au moins deux fois par année et qu'au moins une des deux inspections est réalisée sans préavis;
- la prise de mesures obligatoires dans les 14 jours suivant la détection d'une infraction dans un laboratoire (ou immédiatement si l'eau potable présentait un danger pour la santé).

Demande d'enquête sur l'eau potable

Le règlement sur la conformité aux normes de l'eau potable et l'application de la Loi permet aux membres du public de demander une enquête s'ils ont des raisons de croire que la Loi, ses règlements ou ses instruments ont été enfreints. Aucune demande de ce genre n'a été présentée en 2010-2011.



RÉSULTATS DES INSPECTIONS DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE RÉSIDENTIELS TOUTES SAISONS NON MUNICIPAUX ET DES RÉSEAUX DESSERVANT DES ÉTABLISSEMENTS DÉSIGNÉS

Le ministère réalise des inspections proactives fondées sur le risque de **réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux** et de **réseaux desservant des établissements désignés**. Lorsqu'il détermine quels réseaux inspecter, le ministère tient compte des antécédents en matière de conformité, des résultats d'analyse insatisfaisants et des recommandations par les bureaux de santé locaux.

Le ministère collabore étroitement avec ces propriétaires et exploitants sur plusieurs fronts afin d'aider à s'assurer qu'ils comprennent leurs

responsabilités et d'aborder toutes les questions relatives à la non-conformité. Nous offrons des séances de sensibilisation à l'échelle de la province – sur place et grâce à des webinaires –, et nous produisons des trousseaux d'information, des vidéos de formation et des guides en langage clair contenant des renseignements pratiques et des conseils axés précisément sur leurs besoins. Nous circonscrivons également des manières rentables pour aider ces réseaux à satisfaire à leurs exigences réglementaires.



En 2010-2011, nous avons inspecté 583 des quelque 2 000 réseaux enregistrés. Cent quarante-neuf de ces inspections concernaient des **réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux** et 434 des **réseaux desservant des établissements désignés**. En 2010-2011, 31 arrêtés ont été émis contre 30 réseaux : 20 arrêtés à des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux et 11 arrêtés à des réseaux desservant des établissements désignés.

RÉSULTATS D'INSPECTION DES ÉCOLES ET DES GARDERIES

Dans le cadre de son engagement envers le filet de sécurité, le ministère poursuit ses efforts avec les écoles et les garderies afin de réduire le risque d'une présence de plomb dans l'eau potable de leurs installations.

En 2010-2011, le ministère a inspecté 888 des 11 152 écoles et garderies réglementées aux termes du Règlement de l'Ontario 243/07. Ces inspections ont entraîné la délivrance d'un arrêté. Un autre arrêté a été délivré en raison d'un problème que le propriétaire de l'installation avait décelé et déclaré au ministère. Les problèmes soulevés dans les arrêtés ont été réglés à la satisfaction du ministère.

Toutes les écoles et les garderies qui ont reçu des arrêtés délivrés en 2009-2010 et 2008-2009 se sont conformées aux exigences contenues dans les arrêtés.

Le **tableau 7** présente un sommaire des écoles et des garderies qui ont été inspectées et qui ont reçu des arrêtés en 2010-2011.

Tableau 7 : Nombre d'écoles et de garderies régies par le Règl. de l'Ont. 243/07 ayant reçu des arrêtés en 2010-2011, en 2009-2010 et en 2008-2009

Écoles et garderies qui ont reçu des arrêtés reliés à une inspection	2010-11	2009-10	2008-09
Nombre total des écoles et des garderies qui ont reçu des arrêtés reliés à une inspection	1	2	5
Nombre total d'écoles et de garderies inspectées	888	1 387	1 009
Pourcentage des écoles et des garderies qui ont été inspectées et qui ont reçu des arrêtés	0,1%	0,14%	0,50%
Écoles et garderies ayant reçu des arrêtés non reliés à une inspection	1	0	0
Nombre total d'arrêtés délivrés à des écoles et à des garderies (reliés et non reliés à une inspection)	2	2	5

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES PETITS RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN 2010-2011

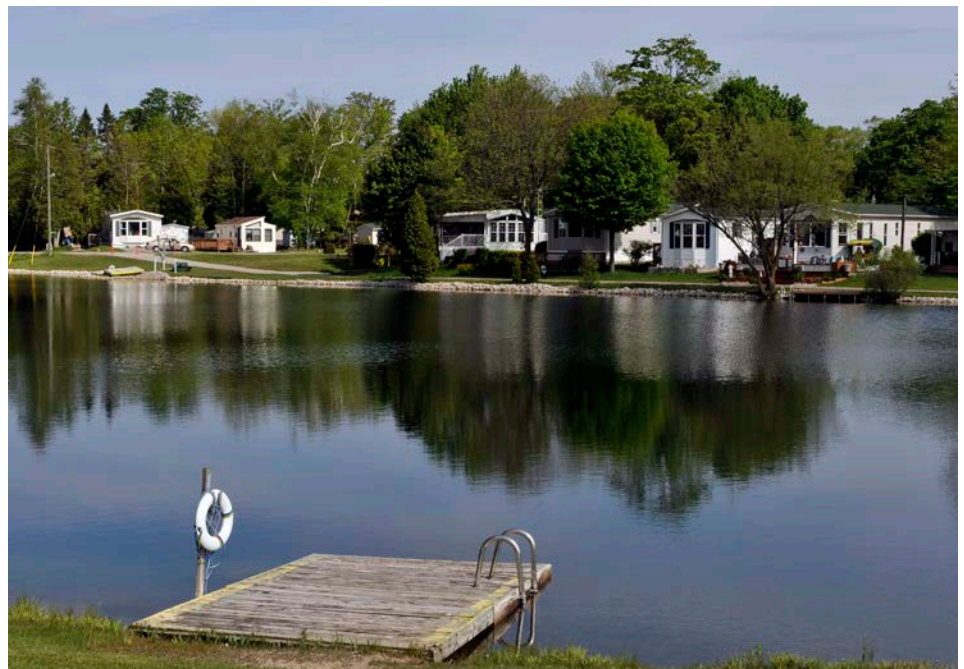
Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et les inspecteurs locaux de la santé publique sont responsables de la surveillance réglementaire des **petits réseaux d'eau potable** aux termes de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* et de ses règlements pour les petits réseaux d'eau potable. Aux termes d'une nouvelle approche fondée sur le risque, les inspecteurs de la santé publique réalisent des évaluations du risque propre à l'installation des petits réseaux d'eau potable de la province.

En fonction de l'évaluation, les inspecteurs de la santé publique des bureaux de santé publics locaux décident les mesures que les propriétaires et les exploitants doivent adopter pour préserver la salubrité et la sécurité de leur eau potable. Le processus d'évaluation des risques nécessite de visiter les petits réseaux d'eau potable pour évaluer la source d'eau potable, de circonscrire les risques qui peuvent toucher la qualité de l'eau et d'élaborer des stratégies pour surveiller et maintenir la salubrité

de l'eau potable. Cela reflète une approche de gestion adaptative pour chaque petit réseau d'eau potable selon le niveau de risque, plutôt qu'une gamme d'exigences uniformisées.

Les évaluations des risques sont réalisées grâce à l'utilisation d'un outil électronique de catégorisation des risques, d'inspections visuelles de la source d'eau, de l'équipement et des composantes du réseau, et d'un examen de la documentation reliée à l'analyse de l'eau et des résultats historiques d'échantillonnage du réseau.

L'inspecteur est alors capable de circonscrire si le petit réseau d'eau potable présente un risque élevé, modéré ou faible et d'élaborer des exigences spécifiques qui doivent être mises en œuvre par le propriétaire ou l'exploitant afin de gérer l'approvisionnement en eau de manière sécuritaire. Les exigences sont données au propriétaire ou à l'exploitant au moyen d'une directive juridiquement contraignante qui s'applique au petit réseau



d'eau potable. Les exigences pouvant être incluses dans la directive peuvent notamment concerner la fréquence et l'emplacement des échantillonnages de l'eau par le propriétaire ou l'exploitant, le traitement de l'eau, les vérifications du fonctionnement, de même que la formation du propriétaire ou de l'exploitant.

À la fin de l'évaluation des risques propre à l'installation, chaque petit réseau d'eau potable est placé dans l'une des catégories suivantes :

- risque élevé;
- risque modéré;
- risque faible.

Ces catégories de risque sont fondées sur la capacité d'un réseau d'eau particulier de fournir un approvisionnement sécuritaire de la source au robinet (p. ex. de l'eau du lac jusqu'au traitement et en dernier ressort à la conduite de distribution).

- Une installation peut être placée dans la catégorie à risque élevé si des améliorations au réseau doivent être apportées et la surveillance accrue – par exemple, une installation d'eau potable possédant un réseau de distribution âgé et mal entretenu qui peut devoir être mis à niveau.
- Une installation peut être placée dans la catégorie à risque modéré lorsqu'une surveillance régulière est nécessaire pour maintenir des niveaux de traitement de l'eau appropriés, le rendement de l'exploitation ou l'intégrité du réseau et de sa structure.
- Une installation peut être placée dans la catégorie à risque faible lorsqu'une surveillance minimale est nécessaire. Il peut notamment s'agir d'un puits bien construit et qui présente des antécédents uniformes de bonne qualité de l'eau, ou un réseau d'eau de surface qui possède des protocoles de traitement cohérents et une supervision de l'exploitant régulière.

Le **tableau 8** présente un sommaire des résultats des évaluations des risques des petits réseaux d'eau potable du début du programme au 31 décembre 2011.

Tableau 8 : Nombre d'évaluations des risques pour les petits réseaux d'eau potable en date du 31 décembre 2011

Nombre d'évaluations des risques	Finalisées : 6 990 En cours : 2 831
Catégories des évaluations	Élevées : 1 048 (15 %) Modérées : 1 398 (20 %) Faibles : 4 544 (65 %)



La surveillance des réseaux à risque élevé est effectuée grâce à une augmentation de la fréquence des échantillonnages et à une nouvelle inspection tous les deux ans afin d'aider à s'assurer qu'ils peuvent fournir de l'eau potable d'une manière sécuritaire. Les réseaux qui présentent un risque modéré ou faible sont également surveillés grâce à des échantillonnages réguliers, mais à une fréquence moins élevée, en plus d'une inspection à tous les quatre ans. La catégorisation du risque d'un petit réseau d'eau potable peut être mise à jour au fur et à mesure des améliorations et des mises à niveau qui lui sont apportées et est évaluée par un inspecteur de la santé publique.

En plus des évaluations des risques qui ont été finalisées ou qui sont en cours de réalisation, 6 997 installations avec des approvisionnements d'eau privés ont été évaluées ou examinées par les bureaux de santé publique et ont été considérées comme ne respectant pas la définition d'un petit réseau d'eau potable ou ne sont plus en exploitation. Il peut notamment s'agir de réseaux qui ne fournissent pas d'eau potable au grand public ou qui ont moins de prises d'eau que le nombre minimal exigé par la réglementation.

À titre de mesure du rendement, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée surveille la mise en œuvre du Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable en faisant le suivi du nombre total d'évaluations des risques finalisées, du nombre d'évaluations en cours de réalisation et des réseaux qui ont été inspectés, mais qui ne satisfont pas aux critères d'un petit réseau d'eau potable. Afin de déterminer le progrès de la mise en œuvre, ce nombre total est comparé à l'hypothèse de planification de 18 000 petits réseaux d'eau potable. En date du 31 décembre 2011, 94,1 % du programme avait été mis en œuvre.

DÉCLARATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE INSATISFAISANTS POUR LES PETITS RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Les petits réseaux d'eau potable ont l'obligation d'échantillonner leurs approvisionnements pour déceler la présence de bactéries indicatrices (coliformes totaux et *E. coli*) à la fréquence stipulée dans la directive, ou selon ce qui est prévu dans la réglementation concernant les petits réseaux d'eau potable adoptée aux termes de la *Loi sur la protection et la promotion de la*

santé. En cas de résultat insatisfaisant, les propriétaires ou les exploitants du réseau travaillent étroitement avec les inspecteurs de la santé publique à résoudre les problèmes afin de protéger les usagers de l'eau potable.

Un total de 2 707 résultats d'analyse insatisfaisants ont été déclarés par 1 875 petits réseaux d'eau potable du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2011.

Le **tableau 9** présente les détails des résultats d'analyse insatisfaisants par type de paramètre pour les petits réseaux d'eau potable.

Tableau 9 : Sommaire des résultats d'analyse insatisfaisants par type de paramètre pour les petits réseaux d'eau potable en 2009-2010 et en 2010-2011

Type de paramètre	2009-10 ¹		2010-11		Toutes les années	
	Nombre de résultats d'analyse insatisfaisants	% de résultats d'analyse insatisfaisants	Nombre de résultats d'analyse insatisfaisants	% de résultats d'analyse insatisfaisants	Nombre de résultats d'analyse insatisfaisants	% de résultats d'analyse insatisfaisants
Microbiologique	887	73,8	1 105	73,4	1 992	73,6
Autre ²	303	25,2	369	24,5	672	24,8
Chimique/inorganique	12	1,0	31	2,1	43	1,6
Total	1 202		1 505		2 707	

¹ Puisque la mise en œuvre du Programme de surveillance des petits réseaux d'eau potable a commencé en décembre 2008, les résultats d'analyse insatisfaisants ont par la suite été déclarés en 2009 en raison d'évaluations des risques sur place et des échantillonnages réguliers par les propriétaires et les exploitants de réseaux d'eau potable.

² La catégorie autre peut comprendre une observation d'un mauvais fonctionnement du traitement, etc.

CHEFS DE FILE EN MATIÈRE D'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

RED BAY TENT AND TRAILER PARK

En juin 2009, un inspecteur de la santé publique du bureau de santé de Grey Bruce a visité le terrain de camping Red Bay Tent and Trailer Park afin d'effectuer une évaluation des risques de son petit réseau d'eau potable. Le réseau n'avait aucun antécédent de plainte, mais il y avait un nombre limité de résultats d'analyse de l'eau et peu de renseignements concernant le puits. De plus, il n'y avait à ce moment aucun système de traitement d'installé.

La propriétaire, Censina Mullet, était prête à collaborer avec l'inspecteur et après quelques indications, elle a obtenu le registre de puits du ministère de l'Environnement et localisé le puits. Après l'achèvement de l'évaluation des risques initiale, elle s'est assurée les services d'un laboratoire autorisé et a obtenu du ministère de l'Environnement son certificat de formation de base. Cet hiver-là, des mises à niveau supplémentaires ont été apportées au réseau,

notamment la désinfection primaire et secondaire. Avant le début de la saison 2010, les concentrations de **chlore libre disponible** ont été régulièrement analysées et des échantillons d'eau ont été envoyés à un laboratoire autorisé. Comme l'explique Madame Mullet, « Au début du processus, je ne savais pas grand-chose sur le réseau et cela était inquiétant. Nous avons maintenant un bien meilleur réseau. C'est devenu une partie de la routine et une chose de moins à se soucier. »

À la suite des mises à niveau, une deuxième évaluation des risques a été effectuée à l'été 2010 et l'indice de risque du réseau a été amélioré. La salubrité de ce réseau s'est améliorée de manière spectaculaire en 12 mois, et le processus en a été un de collaboration et d'apprentissage. « Maintenant que je regarde derrière, je me rends compte que c'était simple et facile! », se souvient Madame Mullet.

RÉSULTATS DU PROGRAMME DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE LABORATOIRE ET DE CONFORMITÉ EN 2010-2011

Un élément clé du filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario est l'inspection des laboratoires. Tous les laboratoires qui sont admissibles à analyser l'eau potable sont inspectés pour garantir qu'ils sont exploités conformément aux règlements provinciaux.

Les inspections peuvent comprendre une évaluation de plusieurs domaines comme la manipulation des échantillons, les méthodes d'analyse, les exigences d'agrément et les pratiques de gestion. Le rapport d'inspection circonscrit des domaines problématiques et comprend des indications sur la manière d'y remédier.

INSPECTIONS ET ARRÊTÉS

En 2010-2011, 52 laboratoires autorisés de l'Ontario et un laboratoire admissible situé à l'extérieur de la province analysaient l'eau potable en Ontario. Parmi les 106 inspections effectuées durant cette période :

- 53 étaient annoncées et 52 étaient sans préavis (y compris une inspection annoncée et une inspection sans préavis du laboratoire admissible situé à l'extérieur de l'Ontario);
- une inspection annoncée supplémentaire a été effectuée à la suite du déménagement d'un laboratoire.

Le **tableau 10** présente un sommaire des inspections des laboratoires autorisés et admissibles en Ontario au cours des quatre dernières années.

En 2010-2011, aucun arrêté n'a été émis à un laboratoire à la suite d'inspections. Un laboratoire autorisé s'est vu délivrer un arrêté en raison d'un incident survenu à l'extérieur du calendrier d'exécution des inspections. Le **tableau 11** contient un sommaire des arrêts délivrés aux différents types de laboratoires au cours des trois dernières années. Les détails de ces arrêts sont publiés dans le site Web **Eau potable Ontario**.

Tableau 10 : Sommaire des inspections de laboratoires en 2010-2011, en 2009-2010, en 2008-2009 et en 2007-2008

Type d'inspection	Inspections de laboratoires autorisés et admissibles			
	2010-11	2009-10	2008-09	2007-08
Annoncée	53	52	52	56
Sans préavis	52 ¹	53 ²	52	53 ³
Autres	1 ⁴	2 ⁴		
Total	106	107	104	109
Nombre de laboratoires (autorisés et admissibles)	53	53	52	56

1 En 2007-2008, un laboratoire s'est volontairement retiré du Programme de délivrance des permis de laboratoire entre son inspection annoncée et celle effectuée sans préavis.

2 En 2009-2010, un laboratoire s'est volontairement retiré du programme et deux laboratoires se sont joints au Programme de délivrance des permis de laboratoire.

3 En 2007-2008, trois laboratoires se sont volontairement retirés du Programme de délivrance des permis de laboratoire entre leur inspection annoncée et celle effectuée sans préavis.

4 Les autres inspections comprennent les inspections préalables à la délivrance d'un permis de laboratoire ou à la suite d'un déménagement.

Tableau 11 : Laboratoires autorisés et non autorisés qui ont reçu des arrêtés reliés à une inspection et des arrêtés non reliés à une inspection en 2010-2011, en 2009-2010 et en 2008-2009

	2010-11	2009-10	2008-09
Laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêtés reliés à une inspection			
Nombre de laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêtés	0	3	2
Nombre d'inspections planifiées de laboratoires autorisés	103	104	104
Pourcentage des laboratoires autorisés qui ont été inspectés et qui ont reçu des arrêtés	0 %	2,9 %	1,9 %
Laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêtés non reliés à des inspections			
Nombre de laboratoires autorisés qui ont reçu des arrêtés non reliés à des inspections	1	-	-
Laboratoires non autorisés qui ont reçu des arrêtés non reliés à des inspections	0	1	1
Nombre total d'arrêtés émis à des laboratoires autorisés et non autorisés (reliés à une inspection et non reliés à une inspection)	1	4	3

PRINCIPALES OCCASIONS D'AMÉLIORATION POUR LES LABORATOIRES

En 2010-2011, le programme ministériel d'inspection des laboratoires admissibles a circonscrit les quatre domaines d'amélioration communs suivants :

- documenter le fait que des directives ont été données aux clients sur la manière d'utiliser les points de dépôt, ou sur la manière de prélever, de manipuler et de transporter adéquatement les échantillons;
- conserver les dossiers de formation montrant que le personnel approprié a été formé pour instruire les clients sur la manière d'utiliser les points de dépôt pour les échantillons et les analyses de l'eau potable;
- élaborer une procédure sur la manière dont les résultats des trihalométhanes totaux sont obtenus pour les trimestres précédents lorsque les analyses ont été faites par un laboratoire différent;
- élaborer une procédure sur la manière dont le suivi des résultats des trihalométhanes totaux est effectué pour chaque réseau d'eau potable.

Le ministère continue à collaborer avec les propriétaires de laboratoire afin d'améliorer leur compréhension de leurs responsabilités.



CONDAMNATIONS EN 2010-2011

Le ministère adopte des mesures en réaction à des infractions potentielles, puisque les personnes responsables de fournir au public une eau potable salubre sont légalement tenues de rendre compte de leurs actes.

Les inspecteurs déclarent les inspections graves potentielles à nos lois à la Direction des enquêtes et de l'application des lois. Au besoin, des enquêtes sont réalisées. S'il est recommandé que des poursuites soient intentées, un sommaire des conclusions de l'enquête est envoyé à un procureur

de la Couronne sous la forme d'un dossier de la Couronne. Le procureur de la Couronne examine le dossier afin d'évaluer s'il y a une chance raisonnable de condamnation et d'évaluer s'il est dans l'intérêt du public d'aller de l'avant avec une poursuite.

En 2010-2011, comme le montre le **tableau 12**, 14 cas ayant mené à la condamnation de 13 réseaux d'eau potable et de laboratoires autorisés ont entraîné des amendes totalisant 199 300 \$. Les détails de ces condamnations sont publiés dans le site Web [Eau potable Ontario](http://www.ontario.ca/eaupotable).

Tableau 12 : Sommaire des condamnations à la suite de poursuites relatives à l'eau potable en 2010-2011, par type d'installation

Type d'installation	Nombre total de condamnations en 2010-2011	Nombre de réseaux ou de laboratoires	Amendes en 2010-2011
Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ¹	3	3	\$66 000
Réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux ²	6	6	\$74 300
Réseaux desservant des établissements désignés	3	2	\$24 000
Écoles et garderies	-	-	-
Laboratoires autorisés	2	2	\$35 000
Total	14	13	\$199 300

1 En 2010-2011, une société privée a été condamnée à payer une amende de 30 000 \$ pour des accusations concernant des infractions reliées à l'eau potable dans un réseau d'eau potable municipal.

2 En 2010-2011, une personne a été condamnée à payer 3 500 \$ pour des accusations concernant des infractions reliées à l'eau potable dans un réseau d'eau potable résidentiel toutes saisons non municipal. Deux cas séparés concernant des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux n'ont pas eu d'amende associée à leurs condamnations puisqu'ils ont reçu des condamnations avec sursis. Même si aucune amende n'a été imposée, dans un cas une ordonnance de probation a été délivrée contre les défendeurs alors qu'une ordonnance du tribunal a été prononcée dans l'autre cas.

CONCLUSIONS FINALES

Alors que nous continuons à nous assurer que les mesures adéquates pour la protection de l'eau potable sont en place, notre filet de sécurité de l'eau potable sera davantage renforcé au cours de la prochaine année. Les comités de protection des sources achèveront leurs plans de protection des sources et les présenteront au ministre. Nous allons continuer d'aider à garantir que les municipalités satisfont aux exigences de leurs permis municipaux et de leur agrément et, d'ici la fin de 2012, les fonctionnaires municipaux devront respecter le degré de diligence prévu par la loi afin de renforcer la surveillance de l'eau potable à l'échelon local.

Nous allons continuer à collaborer avec nos partenaires du fédéral et des Premières nations afin de

mener à bien l'exécution conjointe de l'Initiative Canada-Ontario pour l'amélioration de l'eau potable dans les Premières nations.

La vigilance continue, la collaboration constante avec nos partenaires et la recherche sans fin des améliorations innovatrices sont essentielles pour fournir une eau potable saine en Ontario. Vous pouvez être fier du dévouement des professionnels de l'eau potable et de leur engagement à s'assurer que l'eau potable de l'Ontario est de qualité supérieure.

J'aimerais connaître vos impressions concernant le présent rapport. J'espère également recevoir des suggestions pour les prochaines éditions de ce rapport. Vous pouvez communiquer avec mon bureau à l'adresse suivante : drinking.water@ontario.ca.



Traitement de l'eau par lavage à contre-courant : système de traitement qui traite l'eau de lavage des filtres afin qu'elle puisse être déversée de manière sécuritaire. Le niveau de traitement dépend du récepteur (l'environnement naturel ou un égout). La filtration est l'un des procédés de traitement de l'eau (pour la séparation des solides), qui exige un nettoyage périodique par le lavage à contre-courant des matériaux filtrants en pompant l'eau dans la direction opposée au débit de filtration. L'eau utilisée pour le lavage à contre-courant des filtres contient des concentrations élevées de solides et nécessite un traitement supplémentaire avant de pouvoir être déversée.

Arrêté d'infraction : procès verbal délivré par un agent provincial afin de constater une contravention à une loi, à un règlement, à un arrêté, à un avis, à une directive, à une exigence, à un rapport ou à une condition d'une autorisation ou d'un permis. L'arrêté d'infraction peut être délivré à des personnes qui enfreignent ou ont enfreint une loi, un règlement, un arrêté, un avis, une directive, une exigence, un rapport ou une condition d'une autorisation ou d'un permis. Il peut exiger que la personne qui le reçoit se conforme à toutes les directives prévues dans l'arrêté dans le délai précisé.

Réseaux d'eau potable desservant des établissements désignés : réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés, par exemple des camps de vacances pour enfants, des garderies, des écoles ou des établissements de santé. Ces réseaux font partie des cinq catégories de réseaux non résidentiels et de réseaux résidentiels saisonniers définis dans le Règl. de l'Ont. 170/03. Ce sont les catégories de réseaux formées de gros réseaux non résidentiels municipaux, de petits réseaux non résidentiels municipaux, de gros réseaux non résidentiels non municipaux, de petits réseaux non résidentiels non municipaux, ainsi que de réseaux résidentiels saisonniers non municipaux.

Chlore libre disponible : quantité résiduelle de chlore dans l'eau potable traitée.

***E. coli (Escherichia coli)* :** espèce de bactéries naturellement présentes dans les intestins des humains et des animaux. Si des déjections animales contenant des bactéries *E. coli* contaminent l'eau potable, elles peuvent entraîner des maladies gastro-intestinales chez l'humain. La majorité des types d'*E. coli* sont inoffensifs, mais certaines souches actives, en particulier la souche O157:H7, sécrètent des toxines dangereuses et peuvent provoquer des maladies graves.

Régies locales des services publics : fournissent des services dans des collectivités des régions du Nord de l'Ontario sans structure municipale. Les régies locales des services publics sont établies conformément à la *Loi sur les régies des services publics du Nord*, qui relève du ministère du Développement du Nord et des Mines. Une régie locale des services publics peut offrir différents services (notamment, dans certains cas, des services

d'eau) aux habitants de la région qu'elle dessert (la région géographique dans laquelle la régie exerce ses compétences). Les réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics sont généralement catégorisés comme des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03.

Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux : réseaux d'eau potable ou une partie d'un réseau d'eau potable qui desservent au moins 6 résidences privées et qui respectent la définition de réseau d'eau potable municipal aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* et de ses règlements. Cela comprend les catégories de gros et de petits réseaux d'eau potable résidentiels municipaux tels que définis dans le Règl. de l'Ont. 170/03.

Réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux : réseaux d'eau potable non municipaux (autres que des réseaux résidentiels saisonniers), qui desservent un grand aménagement résidentiel (au moins 6 résidences privées), un parc à roulotte ou un terrain de camping doté de plus de cinq branchements d'eau. Ces réseaux forment une seule catégorie aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03.

Arrêté préventif : arrêté émis par un agent provincial lorsque cela est considéré comme nécessaire aux termes de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* (ce qui comprend notamment la protection de la santé humaine et la prévention des dangers sanitaires pour l'eau potable), même si aucune infraction n'a encore été commise. Un arrêté préventif est émis pour empêcher de possibles événements indésirables.

Radionucléide : forme instable d'un élément chimique qui se décompose et entraîne l'émission d'un rayonnement nucléaire.

Petits réseaux d'eau potable : réseaux réglementés aux termes de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* et de ses règlements pour les petits réseaux d'eau potable. Le Règl. de l'Ont. 319/09 (Petits réseaux d'eau potable) (en anglais seulement) et le Règl. de l'Ont. 318/09 (Transition — petits réseaux d'eau potable) (en anglais seulement) précisent quels réseaux sont de petits réseaux d'eau potable. En général, il s'agit de réseaux autonomes qui fournissent de l'eau pour la consommation par le public à des établissements comme des restaurants, des parcs de roulotte saisonniers, des camps de vacances, des centres communautaires, des bibliothèques, des stations d'essence, des motels, des églises, etc.

Trihalométhanes : sous-produits de la désinfection par chloration de l'eau potable qui peuvent se former durant le processus de traitement.

Turbidité : état d'une eau qui est trouble parce qu'elle contient des matières en suspension, ce qui entraîne la diffusion ou l'absorption de la lumière. Plus l'eau est trouble, plus grande est la turbidité.

LISTE DES FIGURES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

FIGURES

FIGURE 1 : Le filet de sécurité de l'eau potable

GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Répartition en pourcentage des analyses de la qualité de l'eau potable des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui satisfont aux Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario par réseau depuis sept ans

GRAPHIQUE 2 : Analyses de la qualité de l'eau potable des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui satisfont aux Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario pour tous les paramètres et pour *E. coli* depuis sept ans

GRAPHIQUE 3 : Distribution des indices d'inspection des réseaux résidentiels municipaux en 2005-2006, en 2006-2007, en 2007-2008, en 2008-2009, en 2009-2010 et en 2010-2011

TABLEAUX

TABLEAU 1 : Sommaire des résultats d'analyse de l'eau potable soumis par tous les types d'installation du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

TABLEAU 2 : Résultats des analyses de l'eau potable pour les réseaux d'eau potable

TABLEAU 3 : Nombre de dépassements de la norme chimique par type d'installation en 2010-2011

TABLEAU 4 : Sommaire des résultats pour la teneur en plomb des écoles et des garderies aux termes du Règl. de l'Ont. 243/07 en 2010-2011

TABLEAU 5 : Sommaire des résultats d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les installations de plomberie des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et des réseaux résidentiels toutes saisons non municipaux du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

TABLEAU 6 : Réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui se sont vu délivrer des arrêtés en 2010-2011, en 2009-2010, en 2008-2009 et en 2007-2008

TABLEAU 7 : Nombre d'écoles et de garderies régies par le Règl. de l'Ont. 243/07 ayant reçu des arrêtés en 2010-2011, en 2009-2010 et en 2008-2009

TABLEAU 8 : Nombre d'évaluations des risques pour les petits réseaux d'eau potable en date du 31 décembre 2011

TABLEAU 9 : Sommaire des résultats d'analyse insatisfaisants par type de paramètre pour les petits réseaux d'eau potable en 2009-2010 et en 2010-2011

TABLEAU 10 : Sommaire des inspections de laboratoire en 2010-2011, en 2009-2010, en 2008-2009 et en 2007-2008

TABLEAU 11 : Laboratoires autorisés et non autorisés qui ont reçu des arrêtés reliés à une inspection et des arrêtés non reliés à une inspection en 2010-2011, en 2009-2010 et en 2008-2009

TABLEAU 12 : Sommaire des condamnations à la suite de poursuites relatives à l'eau potable en 2010-2011, par type d'installation

Pour de plus amples renseignements :

Direction des programmes liés
à l'eau potable
Ministère de l'Environnement
de l'Ontario
2, avenue St. Clair O., 19^e étage
Toronto, (ONTARIO) M4V 1L5

drinking.water@ontario.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

ISSN 1718-5645 (En ligne)
PIBS# 8606f



RAPPORT ANNUEL 2010-2011

INSPECTEUR EN CHEF DE L'EAU POTABLE

Annexes

1 :	Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)	2
2 :	Arrêtés en 2010-2011	21
2-A-1 :	Sommaire des arrêtés délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'une inspection	21
2-A-2 :	Sommaire des arrêtés préventifs délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'une inspection	21
2-B-1 :	Sommaire des arrêtés délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'un incident	21
2-B-2 :	Sommaire des arrêtés préventifs délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'un incident	22
2-C :	Sommaire des arrêtés délivrés aux laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable en 2010-2011	22
3 :	Condammations en 2010-2011	
3-A :	Sommaire des condamnations prononcées contre des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux – du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011	23
3-B :	Sommaire des condamnations prononcées contre des laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable — du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011	23

ANNEXE 1 : Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

La présente liste tient compte des noms des réseaux d'eau potable qui apparaissent sur les licences et les permis délivrés aux propriétaires de réseaux en date du 31 mars 2011.

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Adjala-Tosorontio, canton d'	Colgan Drinking Water System	96,16 %	98,72 %
Adjala-Tosorontio, canton d'	Everett Drinking Water System	96,71 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, canton d'	Hockley Drinking Water System	97,45 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, canton d'	Lisle Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, canton d'	Loretto Heights Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, canton d'	Rosemont Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Adjala-Tosorontio, canton d'	Weca Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ajax, ville d'	Oshawa-Whitby-Ajax Drinking Water System - Ajax	100,00 %	99,88 %
Alfred et Plantagenet, canton d'	Lefavre et Plantagenet Drinking Water System	100,00 %	99,88 %
Alfred et Plantagenet, canton d'	Wendover Drinking Water System	100,00 %	99,15 %
Alnwick/Haldimand, canton d'	Grafton Drinking Water System	96,07 %	99,77 %
Amaranth, canton d'	Waldemar Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Amherstburg, ville d'	Amherstburg Drinking Water System	95,75 %	100,00 %
Armstrong, canton d'	Earlton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Arnprior, ville d'	Arnprior Drinking Water System	99,14 %	99,67 %
Arran-Elderslie, municipalité d'	Arran-Elderslie Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Arran-Elderslie, municipalité d'	Tara Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton d'	Benmiller Drinking Water System	100,00 %	97,67 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton d'	Century Heights Subdivision Drinking Water System	99,29 %	99,03 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton d'	Courtney Subdivision Distribution System	100,00 %	100,00 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton d'	Dungannon Drinking Water System	100,00 %	99,50 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton d'	Huron Sands Drinking Water System	100,00 %	98,33 %
Ashfield-Colborne-Wawanosh, canton d'	South Lucknow Distribution System	97,07 %	100,00 %
Asphodel-Norwood, canton d'	Norwood Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Asphodel-Norwood, canton d'	Trentview Estates Distribution System	100,00 %	100,00 %
Assignack, canton d'	Manitowaning Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Assignack, canton d'	Sunsite Estates Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Atikokan, canton d'	Atikokan Drinking Water System	80,76 %	99,60 %
Aurora, ville d'	Town of Aurora Distribution System	100,00 %	99,83 %
Aurora, ville d'	York Drinking Water System - Aurora	100,00 %	99,93 %
Aylmer, ville d'	Aylmer Distribution System	100,00 %	100,00 %
Aylmer, ville d'	Aylmer Secondary Area Water Supply System	98,70 %	100,00 %
Bancroft, ville de	Bancroft Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Barrie, cité de	Barrie Drinking Water System	96,55 %	99,92 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Bayham, municipalité de	Municipality of Bayham Distribution System	100,00 %	100,00 %
Belleville, cité de	Belleville Drinking Water System	100,00 %	99,88 %
Belleville, cité de	Point Anne Hamlet Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Billings, canton de	Kagawong Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Black River-Matheson, canton de	Holtyre Drinking Water System	90,18 %	100,00 %
Black River-Matheson, canton de	Matheson Drinking Water System	97,55 %	100,00 %
Black River-Matheson, canton de	Ramore Drinking Water System	99,50 %	100,00 %
Black River-Matheson, canton de	Val Gagne Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Blandford-Blenheim, canton de	Bright Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Blandford-Blenheim, canton de	Drumbo Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Blandford-Blenheim, canton de	Plattsville Drinking Water System	97,18 %	100,00 %
Blandford-Blenheim, canton de	Princeton Distribution System	100,00 %	100,00 %
Blind River, ville de	Blind River Drinking Water System	98,61 %	99,46 %
Bluewater, municipalité de	Bluewater Lakeshore Distribution System	83,87 %	100,00 %
Bluewater, municipalité de	Carriage Lane Drinking Water System	91,56 %	100,00 %
Bluewater, municipalité de	Harbour Lights Drinking Water System	96,34 %	100,00 %
Bluewater, municipalité de	Hensall Distribution System	89,86 %	100,00 %
Bluewater, municipalité de	Zurich Drinking Water System	96,60 %	99,46 %
Bonnechère Valley, canton de	Eganville Drinking Water System	100,00 %	99,65 %
Bracebridge, ville de	Bracebridge (Kirby Beach) Drinking Water System	100,00 %	99,87 %
Bradford West Gwillimbury, ville de	Bradford/Bondhead Drinking Water System	100,00 %	99,94 %
Brant, comté de	Airport Drinking Water System	97,14 %	99,82 %
Brant, comté de	Cainsville-King George Road Distribution System - Cainsville Distribution System	100,00 %	99,72 %
Brant, comté de	Cainsville-King George Road Distribution System - King George Road Distribution System	100,00 %	100,00 %
Brant, comté de	Mt. Pleasant Drinking Water System	100,00 %	99,64 %
Brant, comté de	Paris Drinking Water System	94,96 %	99,91 %
Brant, comté de	St. George Drinking Water System	94,68 %	99,87 %
Brantford, cité de	City of Brantford Drinking Water System	99,56 %	99,89 %
Brighton, municipalité de	Brighton Springs Drinking Water System	97,12 %	100,00 %
Brock, canton de	Beaverton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Brock, canton de	Cannington Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Brock, canton de	Sunderland Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Brockton, municipalité de	Chepstow Drinking Water System	97,67 %	97,90 %
Brockton, municipalité de	Lake Rosalind Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Brockton, municipalité de	Town of Hanover Drinking Water System	95,16 %	99,84 %
Brockton, municipalité de	Walkerton Drinking Water System	98,03 %	98,43 %
Brockville, cité de	Brockville Drinking Water System	96,26 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Brooke-Alvinston, municipalité de	Alvinston Distribution System	95,32 %	100,00 %
Bruce Mines, ville de	Bruce Mines Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Bruce Sud, municipalité de	Mildmay Drinking Water System	97,36 %	100,00 %
Bruce Sud, municipalité de	Teeswater Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Burlington, cité de	South Halton Drinking Water System - Bridgeview Community Distribution System	100,00 %	100,00 %
Burlington, cité de	South Halton Drinking Water System - Burlington	100,00 %	100,00 %
Burlington, cité de	South Halton Drinking Water System - North Aldershot Distribution System	100,00 %	100,00 %
Burlington, cité de	South Halton Drinking Water System - Snake Road Distribution System	100,00 %	100,00 %
Caledon, ville de	Caledon East Well Supply	100,00 %	100,00 %
Caledon, ville de	Caledon Village and Alton Drinking Water System	96,61 %	100,00 %
Caledon, ville de	Cheltenham Drinking Water System	93,54 %	100,00 %
Caledon, ville de	Inglewood Drinking Water System	95,20 %	100,00 %
Caledon, ville de	Palgrave-Caledon East Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Callander, municipalité de	Callander Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Cambridge, cité de	Cambridge Distribution System	100,00 %	99,91 %
Cambridge, cité de	Region of Waterloo Drinking Water System - Cambridge	100,00 %	99,91 %
Carleton Place, ville de	Carleton Place Drinking Water System	94,26 %	99,90 %
Casselman, village de	Casselman Drinking Water System	96,45 %	100,00 %
Cavan-Monaghan, canton de	Millbrook Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Central Elgin, municipalité de	Belmont Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Central Elgin, municipalité de	Central Elgin Distribution System	100,00 %	100,00 %
Central Elgin, municipalité de	Elgin Area Primary Water Supply System	81,30 %	100,00 %
Central Huron, municipalité de	Auburn Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Central Huron, municipalité de	Clinton Drinking Water System	97,35 %	100,00 %
Central Huron, municipalité de	Kelly Drinking Water System	97,38 %	100,00 %
Central Huron, municipalité de	McClintchey Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Central Huron, municipalité de	S.A.M. Drinking Water System	100,00 %	99,21 %
Central Huron, municipalité de	Van De Wetering Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Central Manitoulin, municipalité de	Mindemoya Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Centre Wellington, canton de	Centre Wellington Drinking Water System	96,30 %	99,92 %
Champlain, canton de	Laurentian Park Distribution System	100,00 %	100,00 %
Champlain, canton de	L'Orignal Distribution System	100,00 %	99,71 %
Champlain, canton de	Vankleek Hill Distribution System	100,00 %	100,00 %
Chapleau, canton de	Chapleau Drinking Water System	95,09 %	99,80 %
Chapple, canton de	Barwick Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Charlton et Dack, municipalité de	Bradley Subdivision Distribution System	100,00 %	100,00 %
Charlton et Dack, municipalité de	Charlton Drinking Water System	100,00 %	99,10 %
Chatham-Kent, municipalité de	Bothwell Distribution System	100,00 %	100,00 %
Chatham-Kent, municipalité de	Chatham-Kent Drinking Water System - Chatham	100,00 %	99,86 %
Chatham-Kent, municipalité de	Chatham-Kent Drinking Water System - South Chatham-Kent	100,00 %	99,82 %
Chatham-Kent, municipalité de	Chatham-Kent Drinking Water System - Wallaceburg	100,00 %	100,00 %
Chatham-Kent, municipalité de	Highgate Drinking Water System	96,02 %	99,07 %
Chatham-Kent, municipalité de	North Wallaceburg Distribution System	100,00 %	100,00 %
Chatham-Kent, municipalité de	Ridgetown Drinking Water System	97,27 %	99,48 %
Chatham-Kent, municipalité de	Wheatley Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Chatsworth, canton de	Chatsworth Drinking Water System	97,68 %	100,00 %
Chatsworth, canton de	Walter's Falls Drinking Water System	97,59 %	100,00 %
Chutes de Burk, village des	Burk's Falls Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clarence-Rockland, cité de	Rockland Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clarington, municipalité de	Bowmanville Drinking Water System	96,12 %	99,96 %
Clarington, municipalité de	Newcastle Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clarington, municipalité de	Orono Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clearview, canton de	Buckingham Woods Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clearview, canton de	Colling-Woodlands Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clearview, canton de	Creemore Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clearview, canton de	New Lowell Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clearview, canton de	Nottawa Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Clearview, canton de	Stayner Drinking Water System	100,00 %	99,86 %
Cobalt, ville de	Cobalt Drinking Water System	99,03 %	100,00 %
Cobourg, ville de	Cobourg Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Cochrane, ville de	Cochrane Drinking Water System	100,00 %	99,85 %
Coleman, canton de	Coleman Distribution System	100,00 %	100,00 %
Collingwood, ville de	Collingwood Drinking Water System	100,00 %	99,93 %
Comté Haldimand	Caledonia/Cayuga (Hamilton Water Treatment Plant) Distribution System	96,63 %	100,00 %
Comté Haldimand	Dunnville Water Treatment Plant	100,00 %	99,80 %
Comté Haldimand	Nanticoke and Trunk Main Water Treatment Plant	100,00 %	99,93 %
Cornwall, cité de	Cornwall Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Cramahe, canton de	Colborne Drinking Water System	97,14 %	100,00 %
Dawn-Euphemia, canton de	Dawn-Euphemia Distribution System	92,49 %	100,00 %
Deep River, ville de	Deep River Drinking Water System	100,00 %	99,84 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Deseronto, ville de	Deseronto Drinking Water System	100,00 %	99,76 %
Dryden, cité de	Dryden Drinking Water System	92,91 %	99,89 %
Dubreuilville, canton de	Dubreuilville Well Supply	100,00 %	100,00 %
Dumfries Nord, canton de	Ayr Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Dumfries Nord, canton de	Branchton Drinking Water System	97,32 %	99,59 %
Dumfries Nord, canton de	Lloyd Brown Distribution System	95,79 %	100,00 %
Dumfries Nord, canton de	Roseville Drinking Water System	97,26 %	99,43 %
Dundas Nord, canton de	Chesterville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Dundas Nord, canton de	Winchester Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Dundas Sud, canton de	South Dundas Regional Drinking Water System	100,00 %	99,80 %
Dutton-Dunwich, municipalité de	Dutton-Dunwich Distribution System	98,83 %	99,64 %
Ear Falls, canton d'	Ear Falls Water Treatment Plant	100,00 %	99,78 %
Edwardsburgh/Cardinal, canton d'	Bennett Street Drinking Water System	98,08 %	100,00 %
Edwardsburgh/Cardinal, canton d'	Cardinal Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Edwardsburgh/Cardinal, canton d'	Edwardsburgh Industrial Park Distribution System	100,00 %	100,00 %
Elgin Ouest, municipalité de	West Elgin Drinking Water System	96,30 %	100,00 %
Elizabethtown-Kitley, canton d'	Elizabethtown-Kitley Distribution System	100,00 %	100,00 %
Elliot Lake, cité d'	Elliot Lake Drinking Water System	97,47 %	99,89 %
Emo, canton d'	Emo Drinking Water System	93,22 %	100,00 %
Englehart, ville d'	Englehart Drinking Water System	100,00 %	99,80 %
Enniskillen, canton d'	Enniskillen Township Distribution System	88,07 %	100,00 %
Erin, ville d'	Erin Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Erin, ville d'	Hillsburgh Drinking Water System	97,48 %	100,00 %
Espanola, ville d'	Espanola Drinking Water System	100,00 %	99,86 %
Essa, canton d'	Angus Drinking Water System	100,00 %	99,87 %
Essa, canton d'	Baxter Distribution System	100,00 %	100,00 %
Essa, canton d'	Glen Avenue (Thornton) Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Essex, ville d'	Essex Drinking Water System - Essex Distribution System	100,00 %	100,00 %
Essex, ville d'	Essex Drinking Water System - Harrow-Colchester South	98,85 %	100,00 %
Fauquier-Strickland, canton de	Fauquier Drinking Water System	92,03 %	99,17 %
Fort Erie, ville de	Fort Erie Distribution System	100,00 %	99,91 %
Fort Erie, ville de	Rosehill Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Fort Frances, ville de	Fort Frances Drinking Water System	98,59 %	99,73 %
Front of Yonge, canton de	Miller Manor Apartments Drinking Water System	97,51 %	100,00 %
Frontenac Sud, canton de	Sydenham Drinking Water System	100,00 %	98,90 %
Galway-Cavendish et Harvey, canton de	Alpine/Pirates Glen Drinking Water System	100,00 %	99,36 %
Galway-Cavendish et Harvey, canton de	Buckhorn Lake Estates Drinking Water System	100,00 %	95,96 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Gananoque, ville de	James W. King Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Garafraxa Est, canton de	Marsville Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Georgian Bay, canton de	Mactier (Beech) Drinking Water System	95,60 %	99,81 %
Georgian Bay, canton de	Port Severn (Lorne Pine) Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Georgian Bluffs, canton de	East Linton Drinking Water System	97,43 %	100,00 %
Georgian Bluffs, canton de	Oxenden Distribution System	100,00 %	99,59 %
Georgian Bluffs, canton de	Pottawatomi Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Georgian Bluffs, canton de	Presquile Drinking Water System	99,22 %	100,00 %
Georgian Bluffs, canton de	Shallow Lake Drinking Water System	100,00 %	99,56 %
Georgina, ville de	Georgina Drinking Water System - Georgina	97,33 %	99,71 %
Georgina, ville de	Georgina Drinking Water System - Keswick	100,00 %	100,00 %
Georgina, ville de	Keswick-Sutton Distribution System	100,00 %	100,00 %
Glengarry Nord, canton de	Alexandria Drinking Water System	97,42 %	99,62 %
Glengarry Nord, canton de	Glen Robertson Drinking Water System	91,75 %	99,69 %
Glengarry Sud, canton de	Glen Walter Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Glengarry Sud, canton de	Lancaster Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Glengarry Sud, canton de	Redwood Estates Drinking Water System	100,00 %	99,47 %
Goderich, ville de	Goderich Drinking Water System	100,00 %	99,88 %
Gore Bay, ville de	Gore Bay Drinking Water System	97,41 %	99,75 %
Grand Sudbury, ville du	Capreol Well Supply	100,00 %	100,00 %
Grand Sudbury, ville du	Dowling Drinking Water System	99,33 %	100,00 %
Grand Sudbury, ville du	Falconbridge Drinking Water System	100,00 %	99,87 %
Grand Sudbury, ville du	Onaping/Levack Drinking Water System	100,00 %	99,78 %
Grand Sudbury, ville du	Sudbury Drinking Water System - David St.	100,00 %	99,88 %
Grand Sudbury, ville du	Sudbury Drinking Water System - Garson	100,00 %	100,00 %
Grand Sudbury, ville du	Sudbury Drinking Water System - Wahnapeit	100,00 %	99,68 %
Grand Sudbury, ville du	Valley Drinking Water System	100,00 %	99,89 %
Grand Sudbury, ville du	Vermillion (Inco) Drinking Water System	100,00 %	98,85 %
Grand Sudbury, ville du	Vermillion Distribution System	100,00 %	100,00 %
Gravenhurst, ville de	Gravenhurst (Muskoka) Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Greater Napanee, ville de	A.L. Dafoe Drinking Water System	100,00 %	99,87 %
Greater Napanee, ville de	Sandhurst Shores Drinking Water System	96,62 %	100,00 %
Greenstone, municipalité de	Beardmore Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Greenstone, municipalité de	Caramat Drinking Water System	83,91 %	98,10 %
Greenstone, municipalité de	Geraldton Drinking Water System	98,43 %	99,66 %
Greenstone, municipalité de	Longlac Drinking Water System	95,98 %	100,00 %
Greenstone, municipalité de	Nakina Drinking Water System	100,00 %	99,70 %
Grenville Nord, municipalité de	Kemptville Drinking Water System	88,78 %	99,86 %
Grey Highlands, municipalité de	Kimberley-Amik-Talisman Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Grey Highlands, municipalité de	Markdale Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Grey Ouest, municipalité de	Durham Drinking Water System	84,53 %	100,00 %
Grey Ouest, municipalité de	Neustadt Drinking Water System	88,10 %	100,00 %
Grimsby, ville de	Grimsby Distribution System	100,00 %	99,93 %
Grimsby, ville de	Grimsby Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Guelph, cité de	Guelph Drinking Water System	97,38 %	100,00 %
Guelph/Eramosa, canton de	Gazer Mooney Subdivision Distribution System	100,00 %	100,00 %
Guelph/Eramosa, canton de	Hamilton Drive Drinking Water System	97,18 %	100,00 %
Guelph/Eramosa, canton de	Rockwood Drinking Water System	97,46 %	100,00 %
Gwillimbury Est, ville de	Holland Landing/Queensville/Sharon Distribution System	100,00 %	100,00 %
Gwillimbury Est, ville de	Mount Albert Distribution System	94,44 %	100,00 %
Gwillimbury Est, ville de	Mount Albert Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Gwillimbury Est, ville de	Yonge-Green Lane Distribution System	100,00 %	99,69 %
Gwillimbury Est, ville de	York Drinking Water System - Holland Landing	100,00 %	100,00 %
Gwillimbury Est, ville de	York Drinking Water System - Queensville	100,00 %	100,00 %
Halton Hills, ville de	Acton Drinking Water System	100,00 %	99,93 %
Halton Hills, ville de	Georgetown Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, canton de	Camborne Drinking Water System	93,99 %	100,00 %
Hamilton, canton de	Creighton Heights Drinking Water System	93,55 %	100,00 %
Hamilton, canton de	Hamilton Township Distribution System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, cité de	Carlisle Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, cité de	Freelton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, cité de	Greensville Drinking Water System	92,76 %	100,00 %
Hamilton, cité de	Hamilton Drinking Water System - Fifty Road Distribution System	100,00 %	100,00 %
Hamilton, cité de	Hamilton Drinking Water System - Woodward	97,54 %	99,93 %
Hamilton, cité de	Lynden Drinking Water System	98,40 %	100,00 %
Havelock-Belmont-Methuen, canton de	Havelock Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Hawkesbury, ville de	Hawkesbury Drinking Water System	100,00 %	99,81 %
Hearst, ville de	Hearst Drinking Water System	100,00 %	99,85 %
Highlands Est, municipalité de	Cardiff Drinking Water System	97,57 %	100,00 %
Highlands Est, municipalité de	Dyno Estates Drinking Water System	100,00 %	99,58 %
Hilton Beach, village de	Hilton Beach Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Hornepayne, canton de	Herbert Avenue Drinking Water System	100,00 %	99,01 %
Huntsville, ville de	Huntsville (Fairville) Drinking Water System	100,00 %	99,68 %
Huntsville, ville de	Port Sydney (Clarke Well) Drinking Water System	99,33 %	99,74 %
Huron Est, municipalité de	Brucefield Well Supply	100,00 %	100,00 %
Huron Est, municipalité de	Brussels Well Supply	96,22 %	100,00 %
Huron Est, municipalité de	Seaforth Well Supply	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Huron Est, municipalité de	Vanastra Distribution System	97,20 %	100,00 %
Huron Nord, canton de	Blyth Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Huron Nord, canton de	Humphrey Subdivision (Belgrave) Distribution System	100,00 %	Non disponible ¹
Huron Nord, canton de	Wingham Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Huron Sud, municipalité de	Lake Huron Primary Area Water Supply System	92,27 %	100,00 %
Huron Sud, municipalité de	South Huron Distribution System	100,00 %	98,47 %
Huron-Kinloss, canton de	Huronville Subdivision Distribution System	100,00 %	99,87 %
Huron-Kinloss, canton de	Lakeshore Drinking Water System	97,21 %	99,21 %
Huron-Kinloss, canton de	Lucknow Drinking Water System	97,14 %	99,30 %
Huron-Kinloss, canton de	Ripley Drinking Water System	98,60 %	99,41 %
Huron-Kinloss, canton de	Whitechurch Drinking Water System	97,60 %	97,08 %
Ignace, canton d'	Ignace Drinking Water System	98,35 %	99,58 %
Ingersoll, ville d'	Ingersoll Drinking Water System	87,36 %	99,91 %
Innisfil, ville d'	Alcona Drinking Water System	100,00 %	99,91 %
Innisfil, ville d'	Churchill Drinking Water System	100,00 %	99,54 %
Innisfil, ville d'	Cookstown Drinking Water System	95,57 %	99,86 %
Innisfil, ville d'	Goldcrest Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Innisfil, ville d'	Golf Haven Drinking Water System	100,00 %	99,24 %
Innisfil, ville d'	Innisfil Heights Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Innisfil, ville d'	Stroud Drinking Water System	100,00 %	99,40 %
Iroquois Falls, ville d'	Iroquois Falls Drinking Water System	97,96 %	100,00 %
Iroquois Falls, ville d'	Monteith Correctional Complex Drinking Water System	99,09 %	98,70 %
Iroquois Falls, ville d'	Monteith Distribution System	94,70 %	100,00 %
Iroquois Falls, ville d'	Porquis Junction Drinking Water System	96,91 %	100,00 %
James, canton de	Elk Lake Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Johnson, canton de	Desbarats Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kapuskasing, ville de	Kapuskasing Drinking Water System	98,86 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Birchpoint Estates Drinking Water System	97,19 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Bobcaygeon Drinking Water System	96,94 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Canadiana Shores Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Fenelon Falls Drinking Water System	100,00 %	99,53 %
Kawartha Lakes, cité de	Janetville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	King's Bay Drinking Water System	97,44 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Kinmount Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Lindsay Drinking Water System	100,00 %	99,87 %
Kawartha Lakes, cité de	Manilla Drinking Water System	98,19 %	100,00 %

¹Aucune donnée sur la qualité de l'eau n'est disponible pour ce réseau puisqu'il n'est plus officiellement enregistré ni exploité,

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Kawartha Lakes, cité de	Manorview Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Mariposa Estates Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Norland Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Omeme Drinking Water System	100,00 %	98,86 %
Kawartha Lakes, cité de	Pinewood Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Pleasant Point Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Sonya Village Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Southview Estates Drinking Water System	97,88 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Victoria Place Drinking Water System	94,46 %	99,54 %
Kawartha Lakes, cité de	Western Trent/Palmina Drinking Water System	95,59 %	100,00 %
Kawartha Lakes, cité de	Woodfield Drinking Water System	100,00 %	98,78 %
Kawartha Lakes, cité de	Woodville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kenora, cité de	Kenora Area Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Killaloe, Hagarty et Richards, canton de	Killaloe Drinking Water System	100,00 %	99,26 %
Killarney, municipalité de	Killarney Drinking Water System	96,20 %	100,00 %
Kincardine, municipalité de	Armow Drinking Water System	100,00 %	97,94 %
Kincardine, municipalité de	Kincardine Drinking Water System	100,00 %	99,87 %
Kincardine, municipalité de	Scott Point Drinking Water System	100,00 %	97,60 %
Kincardine, municipalité de	Tiverton Drinking Water System	100,00 %	98,74 %
Kincardine, municipalité de	Underwood Drinking Water System	99,23 %	96,90 %
King, canton de	Ansnoerveldt Distribution System	100,00 %	100,00 %
King, canton de	Ansnoerveldt Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
King, canton de	King City Distribution System	86,62 %	100,00 %
King, canton de	King City Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
King, canton de	Nobleton Distribution System	89,60 %	100,00 %
King, canton de	Nobleton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
King, canton de	Schomberg Distribution System	89,60 %	99,71 %
King, canton de	Schomberg Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kingston, cité de	Cana Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Kingston, cité de	Kingston Drinking Water System - King Street	100,00 %	99,86 %
Kingston, cité de	Kingston Drinking Water System - Point Pleasant	96,17 %	100,00 %
Kingsville, ville de	Kingsville Distribution System	100,00 %	100,00 %
Kingsville, ville de	Union Area Water Supply System	100,00 %	100,00 %
Kirkland Lake, ville de	Kirkland Lake Drinking Water System	100,00 %	99,88 %
Kitchener, cité de	Kitchener Distribution System	98,13 %	99,95 %
Kitchener, cité de	Region of Waterloo Drinking Water System - Kitchener	100,00 %	100,00 %
Kitchener, cité de	Region of Waterloo Drinking Water System - Mannhiem	98,47 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
La Nation, municipalité de	Limoges Drinking Water System	98,47 %	99,80 %
La Nation, municipalité de	St. Isidore Distribution System	92,11 %	98,78 %
Lake of Bays, canton de	Baysville (Birch Glen) Drinking Water System	100,00 %	99,80 %
Lakeshore, ville de	Lakeshore (Tecumseh Water Service Area) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Lakeshore, ville de	Lakeshore (Union Water Treatment Plant) Distribution System	100,00 %	100,00 %
Lakeshore, ville de	Lighthouse Cove Distribution System	100,00 %	100,00 %
Lakeshore, ville de	Stoney Point Water Treatment Plant	100,00 %	100,00 %
Lakeshore, ville de	Town of Lakeshore Drinking Water System	99,13 %	100,00 %
Lambton Shores, municipalité de	East and West Lambton Shores Distribution System - East Lambton Distribution System	100,00 %	99,88 %
Lambton Shores, municipalité de	East and West Lambton Shores Distribution System - West Lambton Distribution System	100,00 %	100,00 %
Larder Lake, canton de	Larder Lake Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
LaSalle, ville de	Town of LaSalle Distribution System	100,00 %	100,00 %
Latchford, ville de	Latchford Drinking Water System	96,40 %	100,00 %
Laurentian Hills, ville de	Chalk River Drinking Water System	96,56 %	100,00 %
Laurentian Valley, canton de	Laurentian Valley Distribution System	91,63 %	99,59 %
Leamington, municipalité de	Leamington Distribution System - Union Distribution System	100,00 %	99,91 %
Leamington, municipalité de	Leamington Distribution System - Wheatley Distribution System	100,00 %	100,00 %
Leeds et les Mille Îles, canton de	Lansdowne Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Lincoln, ville de	Beamsville Distribution System	100,00 %	99,85 %
Lincoln, ville de	Jordan-Vineland Distribution System	100,00 %	99,37 %
Lincoln Ouest, canton de	Smithville Distribution System	86,36 %	100,00 %
London, cité de	City of London Distribution System	100,00 %	99,93 %
Loyalist, canton de	Bath Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Loyalist, canton de	Fairfield Drinking Water System	96,17 %	99,90 %
Lucan Biddulph, canton de	Lucan Biddulph Distribution System	95,92 %	100,00 %
Luther Est Grand Valley, canton de	East Luther Grand Valley Drinking Water System	98,44 %	100,00 %
Macdonald, Meredith et Aberdeen Additional, canton de	Echo Bay Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Machin, canton de	Vermillion Bay Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Madawaska Valley, canton de	Barry's Bay Drinking Water System	100,00 %	99,79 %
Madoc, canton de	Madoc Drinking Water System	95,24 %	99,61 %
Malahide, canton de	Malahide Distribution System	100,00 %	99,42 %
Malahide, canton de	Port Burwell Area Secondary Water Supply System	96,91 %	100,00 %
Manitoulin du Nord-Est et les Îles, ville de	Little Current Drinking Water System	97,44 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Manitoulin du Nord-Est et les Îles, ville de	Sheguiandah Drinking Water System	100,00 %	98,85 %
Manitowadge, canton de	Manitowadge Drinking Water System	99,56 %	100,00 %
Mapleton, canton de	Drayton Drinking Water System	95,24 %	100,00 %
Mapleton, canton de	Moorefield Drinking Water System	97,85 %	100,00 %
Marathon, ville de	Marathon Drinking Water System	97,03 %	100,00 %
Markham, ville de	Markham Distribution System	95,38 %	99,91 %
Markstay-Warren, municipalité de	Markstay Distribution System	100,00 %	100,00 %
Markstay-Warren, municipalité de	Warren Drinking Water System	98,94 %	100,00 %
Marmora et Lake, municipalité de	Deloro Drinking Water System	95,61 %	100,00 %
Marmora et Lake, municipalité de	Marmora Drinking Water System	99,49 %	100,00 %
Matachewan, canton de	Matachewan Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Mattawa, ville de	Mattawa Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Mattice-Val Côté, canton de	Mattice Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
McDougall, canton de	McDougall Nobel Distribution System	96,30 %	100,00 %
McGarry, canton de	Virginiatown-Kearns Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Meaford, municipalité de	Leith Distribution System	92,23 %	100,00 %
Meaford, municipalité de	Meaford Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Merrickville-Wolford, village de	Merrickville Well Supply	96,13 %	100,00 %
Middlesex Centre, municipalité de	Birr Well Supply	100,00 %	100,00 %
Middlesex Centre, municipalité de	Kilworth-Komoka Drinking Water System	97,65 %	100,00 %
Middlesex Centre, municipalité de	Melrose Well Supply	95,73 %	100,00 %
Middlesex Centre, municipalité de	Middlesex Centre Distribution System	98,79 %	100,00 %
Middlesex Centre, municipalité de	Middlesex Centre Distribution System - Delaware Distribution System	100,00 %	100,00 %
Middlesex Nord, municipalité de	North Middlesex Distribution System	79,55 %	99,94 %
Midland, ville de	Midland Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Milton, ville de	Campbellville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Milton, ville de	South Halton Drinking Water System - Milton	100,00 %	100,00 %
Minden Hills, canton de	Lutterworth Pines Drinking Water System	97,43 %	100,00 %
Minden Hills, canton de	Minden Drinking Water System	100,00 %	99,62 %
Minto, ville de	Clifford Drinking Water System	97,11 %	100,00 %
Minto, ville de	Harriston Drinking Water System	92,78 %	99,88 %
Minto, ville de	Minto Pines Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Minto, ville de	Palmerston Drinking Water System	97,11 %	100,00 %
Mississauga, cité de	South Peel Drinking Water System - Lakeview	93,28 %	99,92 %
Mississauga, cité de	South Peel Drinking Water System - Lorne Park	94,43 %	99,91 %
Mississippi Mills, ville de	Mississippi Mills Drinking Water System	99,53 %	99,78 %
Mono, ville de	Cardinal Woods Drinking Water System	95,56 %	100,00 %
Mono, ville de	Island Lake Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Montague, canton de	Montague Distribution System	100,00 %	100,00 %
Moonbeam, canton de	Moonbeam Drinking Water System	98,25 %	99,71 %
Moosonee, ville de	Moosonee Drinking Water System	100,00 %	99,78 %
Morris-Turnberry, municipalité de	Belgrave Drinking Water System	98,19 %	99,50 %
Mulmur, canton de	Mansfield Drinking Water System	97,18 %	100,00 %
Muskoka Lakes, canton de	Bala (Minto) Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Muskoka Lakes, canton de	Port Carling (Ferndale) Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Nairn et Hyman, canton de	Nairn Centre Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
New Tecumseth, ville de	Alliston Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
New Tecumseth, ville de	Tottenham Drinking Water System	96,80 %	99,37 %
Newbury, village de	Newbury (West Elgin Area Water Supply) Distribution System	84,72 %	99,54 %
Newmarket, ville de	Newmarket Distribution System	100,00 %	99,88 %
Newmarket, ville de	York Drinking Water System - Newmarket	100,00 %	100,00 %
Niagara Falls, cité de	City of Niagara Falls Distribution System	100,00 %	99,85 %
Niagara Falls, cité de	Decew Falls-Niagara Falls Drinking Water System - Niagara Falls	100,00 %	100,00 %
Niagara-on-the-Lake, ville de	Bevan Heights Distribution System	100,00 %	100,00 %
Niagara-on-the-Lake, ville de	Niagara-on-the-Lake Distribution System	100,00 %	98,94 %
Nipigon, canton de	Nipigon Drinking Water System	79,93 %	99,58 %
Nipissing Ouest, municipalité de	Sturgeon Falls Drinking Water System	93,14 %	100,00 %
Nipissing Ouest, municipalité de	Verner Drinking Water System	96,22 %	99,81 %
Norfolk, comté de	Delhi Drinking Water System	100,00 %	99,90 %
Norfolk, comté de	Port Dover Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Norfolk, comté de	Port Rowan Drinking Water System	99,54 %	99,42 %
Norfolk, comté de	Simcoe Drinking Water System	100,00 %	99,93 %
Norfolk, comté de	Waterford Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
North Bay, cité de	North Bay Drinking Water System	95,81 %	99,82 %
Norwich, canton de	Norwich Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Norwich, canton de	Otterville-Springford Drinking Water System	100,00 %	99,58 %
Oakville, ville d'	South Halton Drinking Water System - Burloak	100,00 %	100,00 %
Oakville, ville d'	South Halton Drinking Water System - Oakville	100,00 %	100,00 %
Oakville, ville d'	South Halton Drinking Water System - South Halton Distribution System	100,00 %	99,85 %
Oil Springs, village d'	Oil Springs Water Distribution System	88,35 %	100,00 %
Oliver Paipoonge, municipalité d'	Rosslyn Village Subdivision Drinking Water System	100,00 %	98,50 %
Opasatika, canton d'	Opasatika Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Orangeville, ville d'	Orangeville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Orillia, cité d'	Orillia Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Oro-Medonte, canton d'	Canterbury Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Cedar Brook Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Craighurst Drinking Water System	93,94 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Harbourwood Drinking Water System	94,03 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Horseshoe Highlands Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Maplewood Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Medonte Hills Drinking Water System	100,00 %	99,70 %
Oro-Medonte, canton d'	Robincrest Drinking Water System	100,00 %	99,70 %
Oro-Medonte, canton d'	Shanty Bay Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Sugar Bush Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oro-Medonte, canton d'	Warminster Drinking Water System	100,00 %	99,41 %
Oshawa, cité d'	Oshawa-Whitby-Ajax Drinking Water System - Oshawa	100,00 %	99,72 %
Otonabee-Monaghan Sud, canton d'	Elgeti and Crystal Springs Subdivisions Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Otonabee-Monaghan Sud, canton d'	Keene Heights Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ottawa, cité d'	Carp Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ottawa, cité d'	Central Drinking Water System - Britannia	100,00 %	99,95 %
Ottawa, cité d'	Central Drinking Water System - Lemieux Island	100,00 %	100,00 %
Ottawa, cité d'	Kings Park Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ottawa, cité d'	Munster Hamlet Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ottawa, cité d'	Shadow Ridge Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ottawa, cité d'	Vars Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Owen Sound, cité d'	Owen Sound Drinking Water System	96,47 %	99,82 %
Oxford Sud-Ouest, canton de	Beachville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, canton de	Brownsville Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, canton de	Dereham Centre Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Oxford Sud-Ouest, canton de	Mount Elgin Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Parry Sound, ville de	Parry Sound Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Pelham, ville de	Pelham Distribution System	90,20 %	99,58 %
Pembroke, cité de	Pembroke Drinking Water System	100,00 %	99,83 %
Penetanguishene, ville de	Lepage Subdivision (Penetanguishene) Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Penetanguishene, ville de	Payette (Penetanguishene) Drinking Water System	100,00 %	99,72 %
Péninsule de Bruce Nord, municipalité de la	Lion's Head Drinking Water System	97,56 %	99,76 %
Péninsule de Bruce Sud, ville de la	Amabel-Sauble Drinking Water System	96,87 %	99,75 %
Péninsule de Bruce Sud, ville de la	Foreman Drinking Water System	97,46 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, ville de la	Huron Woods Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Péninsule de Bruce Sud, ville de la	Oliphant Drinking Water System	86,46 %	100,00 %
Péninsule de Bruce Sud, ville de la	Warton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Perth Est, canton de	Milverton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Perth Est, canton de	Shakespeare Drinking Water System	98,32 %	100,00 %
Perth Nord, municipalité de	Atwood Drinking Water System	95,60 %	99,40 %
Perth Nord, municipalité de	Gowanstown Subdivision Drinking Water System	95,51 %	100,00 %
Perth Nord, municipalité de	Listowel Drinking Water System	95,60 %	100,00 %
Perth Nord, municipalité de	Molesworth Drinking Water System	95,81 %	100,00 %
Perth Ouest, municipalité de	Mitchell Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Perth Sud, canton de	Sebringville Drinking Water System	95,27 %	97,73 %
Perth Sud, canton de	St. Pauls Drinking Water System	96,43 %	98,90 %
Perth, ville de	Perth Drinking Water System	94,96 %	100,00 %
Petawawa, ville de	Petawawa Drinking Water System	97,88 %	99,78 %
Peterborough, cité de	Peterborough Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Petrolia, ville de	Petrolia Drinking Water System	99,51 %	99,89 %
Pickle Lake, canton de	Pickle Lake Drinking Water System	99,05 %	99,71 %
Plympton-Wyoming, ville de	Plympton-Wyoming Distribution System	100,00 %	100,00 %
Point Edward, village de	Village of Point Edward Distribution System	97,63 %	99,70 %
Port Colborne, cité de	Port Colborne Distribution System	90,62 %	100,00 %
Port Colborne, cité de	Port Colborne Drinking Water System	100,00 %	99,86 %
Port Hope, municipalité de	Port Hope Drinking Water System	100,00 %	99,91 %
Powassan, municipalité de	Powassan Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Prescott, ville de	Prescott Drinking Water System	97,32 %	100,00 %
Prince Edward County, cité de	Ameliasburgh Hamlet Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Prince Edward County, cité de	Consecon/Carrying Place Distribution System	100,00 %	100,00 %
Prince Edward County, cité de	Fenwood Gardens/Rossmore Distribution System	100,00 %	99,60 %
Prince Edward County, cité de	Peats Point Subdivision Drinking Water System	97,65 %	100,00 %
Prince Edward County, cité de	Picton Drinking Water System	100,00 %	99,30 %
Prince Edward County, cité de	Wellington Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Quinte Ouest, cité de	Batawa Drinking Water System	94,96 %	100,00 %
Quinte Ouest, cité de	Bayside Drinking Water System	99,09 %	99,78 %
Quinte Ouest, cité de	Frankford Drinking Water System	95,72 %	100,00 %
Quinte Ouest, cité de	Trenton Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Rainy River, ville de	Rainy River Drinking Water System	91,83 %	99,35 %
Ramara, canton de	Bayshore Village Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ramara, canton de	Brechin & Lagoon City Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ramara, canton de	Davy Drive Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Ramara, canton de	Park Lane Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ramara, canton de	Somerset/Knob Hill Distribution System	100,00 %	98,15 %
Ramara, canton de	South Ramara Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Ramara, canton de	Val Harbour Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Red Lake, municipalité de	Balmertown Cochenour Mackenzie Island Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Red Lake, municipalité de	Madsen Drinking Water System	96,02 %	100,00 %
Red Lake, municipalité de	Red Lake Drinking Water System	89,84 %	99,64 %
Red Rock, canton de	Red Rock Drinking Water System	90,52 %	100,00 %
Renfrew, ville de	Renfrew Drinking Water System	100,00 %	99,84 %
Richmond Hill, ville de	Richmond Hill Distribution System	96,75 %	99,90 %
Russell, canton de	Township of Russell (Embrun-Russell) Distribution System	96,93 %	99,34 %
Sables-Spanish Rivers, canton de	Massey Drinking Water System	100,00 %	99,83 %
Sarnia, cité de	Lambton Area Water Supply System	100,00 %	100,00 %
Sarnia, cité de	Sarnia Distribution System	100,00 %	100,00 %
Saugeen Shores, ville de	Saugeen Shores Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Sault Ste. Marie, cité de	Sault Ste. Marie Drinking Water System	98,22 %	99,94 %
Schreiber, canton de	Schreiber Drinking Water System	97,83 %	100,00 %
Scugog, canton de	Blackstock Drinking Water System	100,00 %	99,86 %
Scugog, canton de	Greenbank Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Scugog, canton de	Port Perry Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Severn, canton de	Bass Lake Woodlands Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Severn, canton de	Coldwater Drinking Water System	100,00 %	99,82 %
Severn, canton de	Sandcastle Estates Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Severn, canton de	Severn Estates Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Severn, canton de	Washago Drinking Water System	100,00 %	98,77 %
Severn, canton de	West Shore Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Shelburne, ville de	Shelburne Drinking Water System	97,52 %	100,00 %
Sioux Lookout, municipalité de	Hudson Drinking Water System	89,43 %	100,00 %
Sioux Lookout, municipalité de	Sioux Lookout Urban Drinking Water System	97,25 %	100,00 %
Smith-Ennismore-Lakefield, canton de	Lakefield Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Smith-Ennismore-Lakefield, canton de	Woodland Acres Subdivision Distribution System	100,00 %	100,00 %
Smiths Falls, ville de	Smiths Falls Drinking Water System	92,71 %	100,00 %
Smooth Rock Falls, ville de	Smooth Rock Falls Drinking Water System	94,25 %	99,79 %
South River, village de	South River Drinking Water System	96,03 %	100,00 %
Southgate, canton de	Dundalk Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Southwest Middlesex, municipalité de	Southwest Middlesex Distribution System	100,00 %	100,00 %
Southwold, canton de	Southwold Distribution System	95,80 %	100,00 %
Spanish, ville de	Spanish Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Springwater, canton de	Anten Mills Drinking Water System	100,00 %	99,69 %
Springwater, canton de	Del Trend Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Springwater, canton de	Elmvale Drinking Water System	100,00 %	99,26 %
Springwater, canton de	Hillsdale Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Springwater, canton de	Midhurst Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Springwater, canton de	Minesing Drinking Water System	100,00 %	98,85 %
Springwater, canton de	Phelpston Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Springwater, canton de	Snow Valley Highlands Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Springwater, canton de	Vespra Downs Subdivision Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
St. Catharines, cité de	Decew Falls-Niagara Falls Drinking Water System - Decew Falls	100,00 %	99,93 %
St. Catharines, cité de	St. Catharines Distribution System	100,00 %	99,74 %
St. Clair, canton de	St. Clair Distribution System	94,96 %	100,00 %
St. Joseph, canton de	Richards Landing Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
St. Marys, ville de	St. Marys Drinking Water System	90,15 %	100,00 %
St. Thomas, cité de	City of St. Thomas Distribution System	94,44 %	99,59 %
St. Thomas, cité de	St. Thomas Area Secondary Water Supply System	98,82 %	99,63 %
Stirling-Rawdon, canton de	Stirling Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Stormont Nord, canton de	Crysler Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Stormont Nord, canton de	Finch Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Stormont Nord, canton de	Moose Creek Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Stormont Sud, canton de	Long Sault/Ingleside Regional Drinking Water System	100,00 %	99,60 %
Stormont Sud, canton de	Newington Drinking Water System	100,00 %	99,46 %
Stormont Sud, canton de	St. Andrews/Rosedale Terrace Distribution System	100,00 %	100,00 %
Stratford, cité de	Stratford Drinking Water System	100,00 %	98,97 %
Strathroy-Caradoc, canton de	Strathroy-Caradoc Distribution System - Mount Brydges	94,41 %	100,00 %
Strathroy-Caradoc, canton de	Strathroy-Caradoc Distribution System - Strathroy Distribution System	100,00 %	100,00 %
Tay, canton de	Rope Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tay, canton de	Victoria Harbour Drinking Water System	99,55 %	100,00 %
Tecumseh, ville de	Tecumseh Distribution System	100,00 %	99,81 %
Tehkummah, canton de	South Baymouth Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Temagami, municipalité de	Temagami North Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Temagami, municipalité de	Temagami South Drinking Water System	100,00 %	99,78 %
Temiskaming Shores, cité de	Dymond Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Temiskaming Shores, cité de	Haileybury Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Temiskaming Shores, cité de	New Liskeard Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Terrace Bay, canton de la	Terrace Bay Drinking Water System	94,26 %	100,00 %
Thames Centre, municipalité de	Dorchester Drinking Water System	97,99 %	99,84 %
Thames Centre, municipalité de	Thorndale Drinking Water System	99,55 %	100,00 %
The Blue Mountains, ville de	The Blue Mountains Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
The North Shore, canton de	Pronto East Subdivision Drinking Water System	100,00 %	98,37 %
The North Shore, canton de	Serpent River Drinking Water System	92,46 %	100,00 %
Thessalon, ville de	Thessalon Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Thorold, cité de	Thorold (Decew) Distribution System	100,00 %	98,45 %
Thorold, cité de	Thorold (Port Robinson) Distribution System	100,00 %	98,85 %
Thunder Bay, cité de	Bare Point Road Drinking Water System	100,00 %	99,89 %
Tillsonburg, ville de	Tillsonburg Drinking Water System	100,00 %	99,93 %
Timmins, cité de	Timmins Drinking Water System	90,44 %	99,72 %
Tiny, canton de	Bluewater Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Castle Cove Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Cook's Lake Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Georgian Bay Estates Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Georgian Sands Drinking Water System	95,71 %	100,00 %
Tiny, canton de	Lafontaine Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Lefaive Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Pennorth Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Perkinsfield Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Rayko Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Sand Castle Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Sawlog Bay Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Tee Pee Point Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Thunder Bay Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Vanier Woods Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tiny, canton de	Whip-Poor-Will II Drinking Water System	100,00 %	99,24 %
Tiny, canton de	Woodland Beach Drinking Water System	100,00 %	99,21 %
Tiny, canton de	Wyevale Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Toronto, cité de	City of Toronto Drinking Water System - F.J. Horgan	95,77 %	100,00 %
Toronto, cité de	City of Toronto Drinking Water System - R.C. Harris	100,00 %	99,98 %
Toronto, cité de	City of Toronto Drinking Water System - R.L. Clark	100,00 %	99,94 %
Toronto, cité de	City of Toronto Drinking Water System - Toronto Distribution System	100,00 %	99,50 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Toronto, cité de	City of Toronto Drinking Water System - Toronto Island	100,00 %	100,00 %
Trent Hills, municipalité de	Campbellford Drinking Water System	100,00 %	99,85 %
Trent Hills, municipalité de	Hastings Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Trent Hills, municipalité de	Warkworth Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Tweed, municipalité de	Tweed Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Uxbridge, canton d'	Uxbridge Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Val Rita-Harty, canton de	Val Rita Drinking Water System	100,00 %	99,70 %
Vaughan, cité de	Kleinburg Distribution System	96,75 %	99,66 %
Vaughan, cité de	Kleinburg Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Vaughan, cité de	Vaughan Distribution System	96,75 %	99,80 %
Vaughan, cité de	York Drinking Water System - York Distribution System	100,00 %	100,00 %
Warwick, canton de	Township of Warwick Distribution System	77,59 %	100,00 %
Wasaga Beach, ville de	Wasaga Beach Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Waterloo, cité de	City of Waterloo Distribution System	100,00 %	99,88 %
Waterloo, cité de	Region of Waterloo Drinking Water System - Waterloo	100,00 %	100,00 %
Wawa, municipalité de	Wawa Drinking Water System	100,00 %	99,83 %
Welland, cité de	Welland Distribution System	96,43 %	99,89 %
Welland, cité de	Welland Drinking Water System	95,83 %	100,00 %
Wellesley, canton de	Linwood Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Wellesley, canton de	St. Clements Drinking Water System	96,15 %	99,49 %
Wellesley, canton de	Wellesley Drinking Water System	96,65 %	100,00 %
Wellington Nord, canton de	Arthur Drinking Water System	100,00 %	99,14 %
Wellington Nord, canton de	Mount Forest Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Westport, village de	Westport Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Whitby, ville de	Oshawa-Whitby-Ajax Drinking Water System - Whitby	100,00 %	99,96 %
Whitchurch-Stouffville, ville de	Ballantrae/Musselman's Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Whitchurch-Stouffville, ville de	Ballantrae-Musselman Lake Distribution System	100,00 %	100,00 %
Whitchurch-Stouffville, ville de	Stouffville Distribution System	100,00 %	100,00 %
Whitchurch-Stouffville, ville de	York Drinking Water System - Stouffville	100,00 %	100,00 %
White River, canton de	White River Drinking Water System	96,39 %	99,52 %
Whitewater Region, canton de	Beachburg Drinking Water System	100,00 %	99,70 %
Whitewater Region, canton de	Cobden Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Whitewater Region, canton de	Haley Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	Foxboro Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	New Dundee Distribution System	97,22 %	100,00 %

Indices d'inspection et résultats de la qualité de l'eau des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 (pourcentage des analyses qui respectent les normes)

Municipalité (la municipalité où est situé le réseau d'eau potable)	Nom du réseau d'eau potable	Indice d'inspection en 2010-2011	Qualité de l'eau potable en 2010-2011 (% des analyses qui respectent les normes)
Wilmot, canton de	New Dundee Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	New Hamburg/Baden Distribution System	86,77 %	99,77 %
Wilmot, canton de	Region of Waterloo Drinking Water System - Mannhiem Village	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	Region of Waterloo Drinking Water System - New Hamburg-Baden	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	Region of Waterloo Drinking Water System - Shingletown	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	St. Agatha Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	St. Agatha-Sararas Distribution System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	St. Agatha-Sararas Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	St. Agatha-Strauss Distribution System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	St. Agatha-Swartzentruber Distribution System	100,00 %	100,00 %
Wilmot, canton de	St. Agatha-Swartzentruber Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Windsor, cité de	City of Windsor Drinking Water System	96,34 %	99,93 %
Woodstock, cité de	Woodstock Drinking Water System	96,56 %	99,89 %
Woolwich, canton de	Conestogo Golf Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Conestogo Golf Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Conestogo Plains Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Conestogo Plains Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Elmira-St. Jacobs-Breslau Distribution System - Breslau Distribution System	100,00 %	99,77 %
Woolwich, canton de	Elmira-St. Jacobs-Breslau Distribution System - Elmira-St. Jacobs Distribution System	100,00 %	99,72 %
Woolwich, canton de	Heidelberg Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Heidelberg Drinking Water System	94,98 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Maryhill Drinking Water System - Maryhill	98,12 %	100,00 %
Woolwich, Canton de	Maryhill Drinking Water System - Maryhill Village Heights	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Maryhill Heights Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	Maryhill Isley Distribution System	100,00 %	100,00 %
Woolwich, canton de	West Montrose Distribution System	100,00 %	99,07 %
Woolwich, canton de	West Montrose Drinking Water System	100,00 %	100,00 %
Zorra, canton de	Embro Drinking Water System	100,00 %	99,75 %
Zorra, canton de	Lakeside Drinking Water System	100,00 %	99,71 %
Zorra, canton de	Thamesford Drinking Water System	97,60 %	99,78 %
Zorra-Tavistock Est, canton de	Hickson Drinking Water System	100,00 %	97,10 %
Zorra-Tavistock Est, canton de	Innerkip Drinking Water System	97,25 %	100,00 %
Zorra-Tavistock Est, canton de	Tavistock Drinking Water System	100,00 %	100,00 %

ANNEXE 2-A-1 : Sommaire des arrêtés délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'une inspection

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Atikokan, La corporation du canton d'	Atikokan Drinking Water System	Le 20 juin 2011	- Produire un rapport décrivant comment les exigences de formation en suspens seront satisfaites. - Examiner les options et les mettre en œuvre des mesures pour s'assurer que le chlore résiduel libre dans le réseau de distribution respecte les exigences réglementaires.
Péninsule de Bruce Sud, La corporation de la ville de	Oliphant Drinking Water System	Le 5 janvier 2011	Donner des renseignements détaillés expliquant que le réseau d'eau potable pouvait fournir un traitement adéquat.

ANNEXE 2-A-2 : Sommaire des arrêtés préventifs délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'une inspection

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Amherstburg, La corporation de la ville de	Amherstburg Drinking Water System	Le 22 mars 2011	Réparer et entretenir ou enlever le système de traitement au fluorure.
Nipigon, La corporation du canton de	Nipigon Drinking Water System	Le 25 février 2011	- S'assurer que le réseau d'eau potable demeure dans un bon état de fonctionnement. - Prendre des mesures pour prévenir la dégradation de la structure du toit des réservoirs est et ouest.
Perth, La corporation de la ville de	Perth Drinking Water System	Le 4 mai 2011	Préparer et présenter un plan détaillé sur les mesures que la municipalité adoptera pour minimiser le rejet des eaux de procédé usées traitées dans la rivière Tay.

ANNEXE 2-B-1 : Sommaire des arrêtés délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'un incident

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Malahide, La corporation du canton de	Malahide Distribution System	Le 14 janvier 2011	Réparer et entretenir ou abandonner adéquatement le puits municipal.

ANNEXE 2-B-2 : Sommaire des arrêtés préventifs délivrés aux réseaux d'eau potable résidentiels municipaux en 2010-2011 à la suite d'un incident

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau d'eau potable	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Emo, La corporation du canton de	Emo Drinking Water System	Le 10 janvier 2011	• Accorder un allègement réglementaire temporaire en matière de conformité aux exigences de contrôle et d'enregistrement jusqu'à l'installation d'un nouvel équipement.
Otonabee-South Monaghan, La corporation du canton de	Elgeti and Crystal Springs Subdivisions Drinking Water System	Le 2 décembre 2010	• S'assurer que les puits municipaux sont sécurisés et protégés afin de prévenir la contamination potentielle de la source d'eau. • Enregistrer toutes les conditions ou les activités inhabituelles ou anormales observées dans la zone du puits municipal des lotissements Elgeti et Crystal Springs et autour de cette zone. • S'assurer que des échantillons d'eau brute sont prélevés de chacun des deux puits et analysés pour la turbidité et les bactéries.
Pickle Lake, La corporation du canton de	Pickle Lake Drinking Water System	Le 27 mai 2010	• Accorder un allègement réglementaire temporaire en matière de conformité aux exigences de contrôle et d'enregistrement tant que la station de traitement est exploitée manuellement.

ANNEXE 2-C : Sommaire des arrêtés délivrés aux laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable en 2010-2011

Municipalité	Nom du laboratoire	Date de l'arrêté	Sommaire de l'arrêté
Grand Sudbury, Ville du	Testmark Laboratories Ltd.	Le 9 septembre 2010	• Cesser d'offrir des services d'analyse de l'eau potable pour des analyses précises jusqu'à l'obtention d'un permis du ministère de l'Environnement. • S'assurer que des politiques et des procédures sont en place et sont comprises par le personnel, notamment le personnel qui a des responsabilités en matière de service à la clientèle, concernant l'acceptation et l'analyse des échantillons d'eau potable pour lesquels le laboratoire ne détient pas un permis d'analyse de l'eau potable. • Fournir un exemplaire des politiques et des procédures pertinentes; fournir des dossiers qui prouvent que le personnel responsable d'accepter les analyses de l'eau potable comprend ces politiques et ces procédures. • S'assurer que des politiques et des procédures sont en place et sont comprises par le personnel concernant la sous-traitance des échantillons d'eau potable uniquement à d'autres laboratoires qui détiennent un permis d'analyse de l'eau potable pour les analyses demandées. • Fournir un exemplaire des politiques et des procédures pertinentes; fournir des dossiers qui prouvent que le personnel responsable de la sous-traitance des analyses de l'eau potable comprend ces politiques et ces procédures.

ANNEXE 3-A : Sommaire des condamnations prononcées contre des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux — du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Propriétaire du réseau d'eau potable	Nom du réseau	Résumé de l'infraction	Date de l'accusation	Date de la condamnation	Amende
La corporation du canton de Pickle Lake	Pickle Lake Well Supply (maintenant Pickle Lake Drinking Water System)	L'exploitant du réseau d'eau potable a omis de vérifier et de calibrer l'équipement aussi souvent que nécessaire	Le 15 juin 2010	Le 10 novembre 2010	6 000,00 \$
La corporation du canton de Nipigon	Nipigon Water Treatment Plant (maintenant Nipigon Drinking Water System)	Le propriétaire du réseau d'eau potable a omis de s'assurer que le réseau d'eau potable était entretenu	Le 20 juillet 2010	Le 6 décembre 2010	10 000,00 \$
La corporation de la municipalité de Lambton Shores ¹	Arkona Well Supply (fusionné au East and West Lambton Shores Distribution System - East Lambton Distribution System)	Rejet d'une matière pouvant dégrader la qualité de l'eau	Le 14 mai 2009	Le 18 octobre 2010	20 000,00 \$
Total					36 000,00 \$

¹En 2010-2011, une société privée a été condamnée à payer une amende de 30 000 \$ pour des accusations concernant des infractions liées à l'eau potable dans un réseau d'eau potable municipal.

ANNEXE 3-B : Sommaire des condamnations prononcées contre des laboratoires autorisés à effectuer des analyses de l'eau potable — du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Propriétaire de l'établissement	Résumé de l'infraction	Date de l'accusation	Date de la condamnation	Amende
Exova Canada Inc.	La personne exploitant le laboratoire a omis de divulguer des résultats d'analyse insatisfaisants immédiatement après l'obtention du résultat d'analyse insatisfaisant.	Le 21 juillet 2010	Le 18 novembre 2010	15 000,00 \$
ALS Canada Ltd.	La personne exploitant le laboratoire a omis de divulguer des résultats d'analyse insatisfaisants immédiatement après l'obtention du résultat d'analyse insatisfaisant.	Le 23 septembre 2009	Le 26 août 2010	20 000,00 \$
Total				35 000,00 \$